

Chaire de recherche du Canada sur
l'évaluation des actions publiques à l'égard
des jeunes et des populations vulnérables



**La participation collective des jeunes en protection de
l'enfance**

Une revue de littérature internationale

Isabelle Lacroix, *Chercheure post-doctorale à la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ), École nationale d'administration publique, Montréal.*

Cahier : #2016-01. CRÉVAJ. 04-2016

2016



Auteur : Isabelle Lacroix

Titre : La participation collective des jeunes en protection de l'enfance : Une revue de littérature internationale

ISBN 978-2-89734-038-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-89734-039-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Comment faire référence à ce document :

Lacroix, Isabelle. (2016) : La participation collective des jeunes en protection de l'enfance : Une revue de littérature internationale. 47 pages. Cahier #2016-01. CRÉVAJ 04-2016.

© 2016, CREVAJ

Financé par



Chaires
de recherche
du Canada

Canada
Research
Chairs

Canada

a



Tables des matières

Introduction.....	1
I) Définition théorique et empirique de la participation collective des jeunes en protection de l'enfance	4
A) De l'approche pathologique des jeunes à l'approche par ressources : une mutation des regards sur les jeunes placés en protection de l'enfance	4
Un engouement politique pour la participation des usagers dans leur prise en charge	4
Un changement de paradigme chez les professionnels de la protection de l'enfance.....	5
Un engouement académique	6
B) La participation collective, un concept à développer théoriquement.....	6
D'une définition politique de la participation collective des jeunes placés.....	6
À une conception plus extensive.....	8
Des cadres théoriques encore peu consolidés et éclatés dans divers champs scientifiques..	9
C) Des formes diverses d'engagement collectif des jeunes en protection de l'enfance	11
Expériences de participation collective des jeunes dans le système de protection de l'enfance	11
Expériences de participation collective dans les recherches scientifiques.....	13
II) Questionnements transversaux des recherches sur la participation collective des jeunes en protection de l'enfance	15
A) Des effets bénéfiques de ce type de participation	16
Au niveau individuel	16
Au niveau des effets sur les rapports sociaux entre les groupes en présence.....	17
Au niveau des changements sur les institutions de la protection de l'enfance et les politiques publiques	18
B) A l'illusion participative : les freins à la participation collective des jeunes	19
Une protection de l'enfance fondée sur un modèle protectionniste et médico-social.....	20
Une participation des jeunes à visée disciplinaire	22
Une participation vue que sous l'angle de l'employabilité	23
Freins organisationnels.....	23
Freins aussi liés aux usagers	25

b

C) Les conditions de la participation des jeunes en protection de l'enfance : se décentrer de l'analyse des effets	26
Une participation qui doit s'inscrire à tous les niveaux du système de protection de l'enfance	26
Au niveau des professionnels	27
Au niveau des usagers	28
Au niveau de la recherche	30
Conclusion et limites des travaux recensés sur la participation collective des jeunes	31
Bibliographie.....	35

Introduction

À travers une revue de la littérature internationale, notre article¹ propose de faire un état des lieux de la question de la participation collective des jeunes² en protection de l'enfance. La participation des usagers à leur prise en charge en protection de l'enfance³ est devenue une norme d'action publique, sous l'influence des traités internationaux comme la Convention internationale des droits de l'enfant, et du droit interne québécois (Loi sur la santé et les services sociaux [LSSSS], Loi sur la protection de la jeunesse) et français (loi du 2 janvier 2002). Cette participation des mineurs, des jeunes majeurs et de leurs parents dans le champ de la protection de l'enfance est également fortement encouragée par différents organismes publics tels que l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ANESM (2014) en France. Le souci est de considérer les usagers, en tant qu'« acteurs » et non plus bénéficiaires passifs des politiques publiques. Cette tendance n'est pas propre au secteur de la protection de l'enfance, mais à l'ensemble des politiques publiques. Dans le secteur de la jeunesse, on note une modification progressive des référentiels d'action publique qui conduit à une valorisation de la participation (Bessant, 2003; Becquet, 2005). Toute une littérature scientifique est apparue ces dernières années sur l'engagement et la participation des jeunes en population générale en soulignant d'un côté leur apathie, leur désengagement, si on ne s'en tient qu'à leur participation électorale, tandis que d'autres travaux ont montré combien les jeunes s'engageaient, mais autrement; le vote et leur participation aux partis politiques n'étaient pas des variables explicatives suffisantes. L'engagement des jeunes en difficultés suscite également un intérêt croissant (Becquet, Goyette, 2014). L'axe 2 « Engagement des jeunes » de la recherche financée par le CRSH partenariat, sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France, supervisée par Martin Goyette, titulaire de la CRÉVAJ, en atteste.

La participation des jeunes en protection de l'enfance a surtout été vue sous deux angles : tout d'abord, à travers la dimension civique du vote où il est constaté que les jeunes placés participent plus faiblement aux élections que les autres jeunes (Frechon, 2003, p. 371 ; Frechon, Dumaret, 2008) et, ensuite, sous l'angle de leur participation individuelle. Comme le soulignent Larkins et *al.* « bien qu'il y ait un corps de recherches grandissant sur la participation individuelle des enfants et des jeunes dans le système de protection de l'enfance où les enfants contribuent à prendre des décisions au sujet de leur propre

¹ Nous remercions Isabelle Frechon (INED/PRINTEMPS-CNRS-UVSQ) et Martin Goyette (CRÉVAJ-ENAP) pour leurs remarques judicieuses sur notre revue de littérature ainsi que Valeria Kirichenko (CRÉVAJ-ENAP) pour sa relecture attentive. Nous adressons également nos remerciements à Julie Dionne Lefebvre (CRÉVAJ-ENAP) pour son travail de mise en page.

² Dans le cadre de notre revue de littérature, le mot « jeune » peut englober les enfants, les adolescents et les jeunes sortant de placement.

³ Nous utiliserons tout le long de notre document le terme de « protection de l'enfance ». Celui-ci est le plus usité dans la plupart des pays référencés dans notre revue. Il renvoie au Québec à la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ). Il écarte donc de nos analyses les jeunes qui relèvent de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), qualifiés de jeunes « contrevenants ».

programme, il s'est relativement peu centré sur la participation collective dans laquelle des groupes d'enfants cherchent à changer les pratiques ou la politique qui les affectent » (2014, p. 720, traduction libre).

En effet, la recherche sur la participation individuelle des jeunes placés dans les processus de décision qui concernent leur propre vie est ancienne et a été amplement étudiée (Thomas, Percy-Smith, 2012). Par exemple, des études ont été menées en France sur le contrat jeune majeur (Jung, 2010; Guimard, Petit-Gats, 2011). Ce contrat, créé en 1974 en France pour pallier à l'arrêt de la prise en charge des jeunes placés lors de leur majorité, enjoint à ces derniers de définir un projet et des objectifs personnels.

Dans le cadre des interventions, l'usage de la participation dans la protection de l'enfance est d'habitude limité à l'engagement individuel (Seim, Slettebo, 2011). La participation collective des jeunes est un registre peu évoqué par les professionnels au regard de l'autonomie résidentielle et de l'insertion professionnelle; les foyers socio-éducatifs soutenant moins les actions collectives internes des personnes placées que leur expression individualisée dans des réseaux d'activités extérieures à l'institution (Ossipow et al, 2014). Selon Pierrine Robin, en France, « le rapport de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (2009) *Entrer dans l'âge adulte, la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection* fait état de manque, notamment dans la conception de la citoyenneté des jeunes sortant de la protection de l'enfance et dans le développement d'actions collectives pour favoriser leur agir ensemble » (2012, p. 189). Jusqu'à récemment, peu de travaux se sont centrés sur la participation collective des jeunes (Seim, Slettebo, 2011; Mann-Feder et al., 2014). Un constat s'impose tout d'abord : la rareté de la littérature scientifique sur cette question dans les pays francophones, notamment au Québec, en France, en Suisse et en Belgique. Il nous est donc apparu essentiel de dégager ce que la littérature francophone et surtout anglo-saxonne, qui est beaucoup plus développée sur cette question, en dit pour servir d'assises à une recherche empirique en cours sur l'engagement des jeunes sortant de placement au Québec et en France dans les comités des usagers des services de protection de l'enfance et les associations d'anciens placés.

Comment cette participation collective des jeunes en protection de l'enfance est-elle définie par les différents auteurs? Quelle forme prend-elle empiriquement dans les différentes recherches recensées? La participation collective des jeunes en protection de l'enfance favorise-t-elle leur pouvoir d'agir ou bien est-elle de la « poudre aux yeux », une vitrine démocratique?

Cette revue de littérature ne prétend pas atteindre l'exhaustivité. Il ne s'agit pas de lister toutes les idées attenantes à la participation collective des jeunes en protection de l'enfance. L'objectif de cet article est de dégager les principaux débats et points de convergence et les limites des différents travaux sur la participation collective des jeunes en protection de l'enfance. Nous dresserons les perspectives de recherches des années à venir dans un champ encore émergent au Québec et en France.

Nous avons procédé de plusieurs façons. Tout d'abord, nous avons fait une recherche par mots-clés dans différentes plates-formes de revues en ligne comme Cairn ou d'interrogation de bases de données Google Scholar, JStor, Elsevier Science Direct, EBSCOhost, Taylor & Francis Social Science and Humanities Library, Érudit ou du moteur de recherche internet Google. Nous avons utilisé différents mots clés en français et en anglais en les combinant de façons multiples pour rechercher la littérature pertinente sur la question tels que participation collective (collective participation); protection de l'enfance (child protection); jeunesse (youth); transition à l'âge adulte (adulthood transition); organisations de jeunesse (youth organizations); engagement (commitment); pouvoir d'agir (empowerment); organisations d'entraide (self-help); mouvements des droits (rights movements); jeunes pris en charge (young people in care); anciens usagers (ex-users); jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance (care leavers). Pour finir, nous avons également recensé les articles ou ouvrages qui étaient cités à plusieurs reprises dans plusieurs articles.

Les résultats de la recension concernent la situation de plusieurs pays : Canada, France, Suisse, Angleterre, Pays de Galles, Ecosse, Australie, Norvège, Suède, Etats-Unis, Finlande, Pays-Bas, Allemagne et la Russie. Ce choix de pays ne s'est donc pas fait en amont de notre recherche de corpus d'articles, mais selon les articles trouvés dans les moteurs de recherche. Au vu de la faiblesse numérique des recherches dans ce domaine, nous avons élargi les critères d'inclusion de cette revue de la littérature. Nous avons fait le choix d'intégrer autant les recherches empiriques que des recensions critiques de la littérature existantes dans ce domaine, ces dernières tentant de définir la notion de participation collective. Nous nous sommes focalisés sur les 15 dernières années (de 1998 à 2014). Sur ce point, il est intéressant de voir que la grande partie de la littérature recueillie est très récente, en majorité entre 2009 et 2014, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant de la participation des jeunes en protection de l'enfance. Compte tenu de la rareté des travaux, nous ne nous sommes pas uniquement concentrés sur la question des sortants de la protection de l'enfance, mais de l'ensemble des jeunes pris en charge; une partie des chercheurs rassemble d'ailleurs bien souvent ces différents âges et n'articule pas leurs données à la question de la sortie de placement et de l'autonomisation à la vie adulte. Nous ne nous sommes également pas cantonnés à une seule discipline. On observe un éclatement de cet objet de recherche dans plusieurs disciplines : sociologie, politiques sociales, travail social, anthropologie, psychologie, sciences de l'éducation, science politique. Ces articles, ouvrages, mémoires et rapports (en nombre plus restreint) ont fait l'objet de compte-rendu sous forme de fiches de deux à trois pages, recensant les objectifs, le cadre théorique (quand il était énoncé), la méthode, le nombre de participants à la recherche, les principaux résultats et conclusions.

Avant de discuter plus amplement des principaux résultats de ces différents travaux, il s'agit tout d'abord de délimiter les frontières de cette notion de participation collective dans le champ de la protection de l'enfance et de voir comment elle a été définie à la fois théoriquement et empiriquement par les différents auteurs qui se sont attelés à cette question. Puis, nous retracerons les principaux débats qui ont lieu dans ce domaine, qui sont

fortement clivés entre les tenants des effets réels de la participation et ceux qui en montrent l'illusion. Nous verrons que des auteurs ont tenté de se décentrer de la question des effets de la participation pour aborder la question des conditions de cette participation. Ils se sont attelés à dégager des pistes d'amélioration pour rendre cette participation des jeunes plus effective. Pour finir, nous montrerons les limites de cette littérature scientifique et les pistes d'avenir qui semblent émerger. Mais en préambule, il nous faut tout d'abord recenser l'explication des différents auteurs à cet intérêt grandissant de la participation des jeunes en protection de l'enfance.

I) Définition théorique et empirique de la participation collective des jeunes en protection de l'enfance

A) De l'approche pathologique des jeunes à l'approche par ressources : une mutation des regards sur les jeunes placés en protection de l'enfance

La place des jeunes en transition à l'âge adulte dans les interventions qui leur sont destinées (Goyette et *al.*, 2012), mais également à tous les âges de leur placement, est devenue un enjeu majeur dans le système de protection de l'enfance. Cela s'explique par différents facteurs issus à la fois du champ scientifique et de changements sociétaux plus profonds.

Un engouement politique pour la participation des usagers dans leur prise en charge

De nombreux auteurs observent un changement d'attitudes envers les enfants et les jeunes au niveau des politiques publiques à la fois dans les différentes législations internationales et dans les différents pays. Les enfants et les jeunes sont de plus en plus perçus comme capables d'avoir un impact sur les politiques publiques qui les affectent. Une grande partie de la littérature recensée fait référence à l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) qui inscrit le principe de participation⁴. Différents auteurs constatent également, dans leurs pays respectifs, les modifications en ce sens dans le droit interne. Ainsi, en France, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a notamment pour objectif de développer les droits des usagers, « marque la fin d'une conception assistancielle et tutélaire de l'intervention sociale » (Rémond, 2007, p. 19). Cette transformation est le fruit de courants plus profonds, issus

⁴ L'article 12 de la CIDE dispose que « les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. [...] À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale ». Il est intéressant de noter que dans la littérature, aucun ne mentionne l'article 15 qui promeut pourtant le droit des enfants à la liberté d'association et de réunion pacifique.

notamment des mouvements de l'antipsychiatrie et d'autres courants d'alternatives thérapeutiques des années 1950 à 1980, qui ont peu à peu consolidé la revendication d'un droit des usagers, d'un usager au centre du système de santé et de l'action sociale (Janvier, Matho, 2011).

Mais ce n'est pas seulement pour des visées démocratiques que l'on observe une promotion forte de la participation des jeunes par les pouvoirs publics. Cet avènement de l'usager en protection de l'enfance s'inscrit également dans un contexte de résurgence d'une économie libérale et d'individualisation des politiques publiques où la responsabilisation des usagers est importante et dans un moment où la jeunesse est perçue comme un problème social. Judith Bessant (2003) montre que pour l'ensemble des politiques publiques à destination des jeunes, la montée de la question de leur participation s'inscrit dans un nouveau mode de gouvernance de la jeunesse. Face à la précarisation du marché du travail et de chômage des jeunes, la participation de la jeunesse est vue comme une stratégie de prévention.

Toutefois, selon Marc Noël, « malgré l'évolution des droits des usagers et leur prise en compte par les travailleurs sociaux, l'émergence d'un droit de regard des usagers sur leur prise en charge vient heurter les idées communément admises par les professionnels sur la pratique de l'action sociale » (2008, p. 62).

Un changement de paradigme chez les professionnels de la protection de l'enfance

En protection de l'enfance, les différents auteurs recensés constatent que la « posture paternaliste » (Cashmore, 2002; Dupuis, Varda, 2013) et « tutélaire » du travail social (Derville, Rabin-Costy, 2011), c'est-à-dire la tendance à « décider » et « à faire à la place » des usagers, a longtemps guidé les pratiques des professionnels. Ces derniers justifient leur posture par le fait qu'ils assument des responsabilités de sécurité d'un enfant en besoin de protection. Selon Elisabeth Larsen, depuis 10-15 ans, le champ de la protection de l'enfance et de la recherche en travail social est devenu moins influencé par les perspectives pathologiques et plus par les perspectives par ressources (2011). La posture où les enfants sont parties prenantes de décisions qui les concernent, et deviennent sujets des décisions plutôt qu'objets de ce qui les concerne, leur droit d'être entendus est ainsi valorisé. Ce sont aujourd'hui des principes fondamentaux qui guident les professionnels de la protection de l'enfance. C'est la mise en œuvre effective qui est plus problématique, nous le verrons plus loin. Ce changement de posture qui a d'abord heurté les professionnels s'explique par plusieurs mouvements de fond parallèles tels que l'influence grandissante du mouvement en faveur des droits des personnes, le mouvement des consommateurs (qui voit l'émergence d'évaluations des services et de questionnaires de satisfaction), la remise en cause des institutions de protection de l'enfance face à des abus perpétrés envers les jeunes durant leur placement et face à leurs difficultés à accompagner les jeunes en transition à l'âge adulte. En effet, le mouvement des droits de l'homme en faveur des enfants et les conclusions de nombreuses enquêtes qui ont interpellé les pouvoirs publics sur des abus et maltraitements institutionnels que pouvaient connaître des jeunes durant leur placement,

ainsi que les organisations représentant les enfants et jeunes placés, ont favorisé la prise en compte de la voix de ces derniers au chapitre de leur prise en charge (Stein, 2011; Evans, 2013).

Un engouement académique

Ce courant participatif a également irradié le monde de la recherche scientifique. D'une part, il s'explique par l'avènement de la « nouvelle sociologie de l'enfance », apparue dans les années 1990, où l'enfant est conceptualisé comme un acteur social compétent (Murray, 2005; Larsen, 2011). D'autre part, ce courant s'explique par une critique des méthodes de recherche utilisées dans ce champ qui avait l'habitude d'interviewer jusque-là seulement les professionnels et gestionnaires. L'influence des « approches biographiques » dans les sciences sociales, qui se sont développées depuis une trentaine d'années, joue également. Il s'agit à présent de recueillir la parole des jeunes placés jusqu'à les faire participer au processus de recueil des données. En effet, ces tendances parallèles ont alimenté un dialogue autour de l'engagement des jeunes dans les recherches scientifiques, leur voix étant de plus en plus attendue (Murray, 2005). Pierrine Robin, qui a impliqué, avec son équipe de chercheuses, des jeunes placés dès le début du processus de recherche, nommé « recherche par les pairs », souligne que le développement de recherches participatives, que ce soit au travers de recherches collaboratives ou de recherches avec les enfants et les jeunes, se réalise dans un contexte de critiques des rapports de domination dans la production des savoirs (2014).

Face à ce courant fort de la promotion de la participation des jeunes, qu'elle soit individuelle ou collective, quelle place prend la participation collective dans la littérature scientifique? Comment est-elle définie?

B) La participation collective, un concept à développer théoriquement

Comme le soulignent Seim et Slettebo, « la participation collective des usagers dans les services de protection de l'enfance est un concept qui a besoin d'être développé à la fois théoriquement et empiriquement » (2011, p. 500, traduction libre). C'est donc à la fois les mots « participation » et « collectif » qu'il s'agit d'appréhender dans cette revue de littérature. Vis et Thomas (2009) avaient auparavant fortement critiqué les études empiriques de ne pas toujours définir la notion de participation des jeunes en protection de l'enfance. Bien qu'elle soit imprécise et multidimensionnelle (Bessel, 2011), qu'elle n'ait pas de définition unique, et qu'elle se caractérise par sa fluidité (Larkins et al., 2014), nous pouvons tenter d'en tracer les principaux contours dans les différents articles recensés.

D'une définition politique de la participation collective des jeunes placés

Nous avons repéré, tout d'abord, les auteurs qui définissent la participation collective dans une perspective des droits sociaux : la participation se définit par la place qu'a le jeune dans les processus de décisions qui concernent son placement et dans l'évaluation des

politiques publiques de protection de l'enfance. D'autres auteurs en ont une conception plus extensive en s'intéressant plus à la quotidienneté, à la participation informelle. Ainsi, ceux qui se situent dans l'axe de la perspective des droits définissent la participation collective comme « la capacité pour les usagers d'avoir le pouvoir d'influencer l'état des services » (Seim, Slettebo, 2011, p. 500, traduction libre). Pour Larkins et *al.*, « la participation collective est conçue comme un processus d'engagement dans lequel les enfants et les jeunes exercent une certaine influence sur l'initiation ou la direction d'un projet et comme cherchant à produire un résultat » (2014, p. 720, traduction libre). Il y a l'idée d'influencer à la fois les services de protection de l'enfance et les politiques publiques. Cette notion d'influence provient de l'échelle de participation des enfants et des jeunes de Roger Hart (1992, 1997) à laquelle une partie des auteurs recensés se réfèrent. Cette typologie s'inspire de l'échelle de participation citoyenne de Sherry Arnstein (1969). L'échelle de Hart évalue la participation des enfants et des jeunes à l'aune de leur proximité avec les processus de décisions. Roger Hart (1992) a établi huit niveaux : les trois premiers niveaux ne sont pas considérés comme de la participation, les jeunes étant appelés à participer de façon purement symbolique et décorative, une participation alibi des adultes en somme sans que les jeunes soient informés et consultés. Ce sont les 5 derniers niveaux qui sont considérés comme de la participation : les enfants sont désignés par les adultes et informés; les jeunes sont consultés et informés; le projet est initié par les adultes, mais les décisions sont prises après consultation des enfants; le projet est initié et dirigé par les enfants, pour finir le projet est initié par les enfants et les décisions sont prises en accord avec les adultes. Certains auteurs ont appliqué cette grille à la protection de l'enfance. En effet, Vis et Thomas (2009, p. 160, traduction libre) identifient pour les enfants placés 6 niveaux de participation selon leur âge (moins de 10 ans et plus de 10 ans) : 1. Un enfant est consulté, mais il n'est pas compris. 2. On donne une information à un enfant sans qu'il ait l'opportunité d'exprimer ses vues. 3. Un enfant exprime ses vues, mais il ne prend pas part à la prise de décision. 4. Un enfant prend part aux décisions, mais n'est pas dans des décisions encore autonomes. 5. Un enfant a la décision autonome, mais ne définit pas le problème. 6. Un enfant définit le problème et prend les décisions. Pour Vis et Thomas, la participation commence au troisième niveau. Quant à Sharon Bessel (2011), chercheuse australienne, elle utilise une définition de la participation en trois dimensions selon laquelle (1) un enfant ou une jeune personne a une information appropriée et suffisante pour être capable de prendre part à la prise de décision, (2) un enfant ou un jeune a l'opportunité d'exprimer son opinion librement et (3) le point de vue de l'enfant ou du jeune affecte la décision.

En revanche, Larsen (2011) ne souhaite pas analyser la participation des enfants à l'aune de catégories fixées par les différentes échelles citées précédemment, mais préfère recueillir ce que pensent les enfants et les jeunes de leur participation dans les décisions de protection de l'enfance attenantes à leur vie. Dans certains travaux consultés, ce degré de participation est étudié sous l'angle de la comparaison internationale. Comme l'a montré Hélène Join-Lambert Milova, la participation des jeunes durant leur placement varie fortement selon le contexte national étudié. L'Allemagne, au regard de la France et de la Russie, fait participer

beaucoup plus les jeunes. Le degré d'autonomie plus grand laissé au professionnel et l'influence de la pédagogie sociale jouent un rôle fondamental dans la place qui est donnée aux jeunes (2006; 2007).

À une conception plus extensive

Certains auteurs se distancient de la définition politique de la participation en lui donnant une conception plus extensive, à l'instar de Brougère, professeur en sciences de l'éducation, spécialiste de l'enfance, pour qui on ne peut considérer « les sphères politiques, judiciaires, administratives comme les seules qui relèvent de la participation » (2012, p. 2). C'est la participation quotidienne — comme activité sociale et pas seulement comme influençant la politique et les processus sociaux — qui doit être également prise en compte. Ce sont des formes de participation plus large que le politique, telles que l'engagement dans les études, les loisirs, la parentalité, qui sont pris en compte dans ce cadre, toute activité collective permettant une intégration sociale de la personne. Dans ce sens, certains auteurs recensés (Gilligan, 2007; Hollingworth, 2012; Conn et *al.*, 2014) ont étudié la participation des jeunes placés dans des activités sociales et de loisirs dans des clubs (sport, musique, danse, volontariat). Ainsi, Hollingworth (2012) a montré combien la participation à des groupes de sports, de musique, à des activités de volontariat, a des effets bénéfiques sur la scolarité des jeunes placés.

Elisabeth Larsen (2011) distingue le terme de participation formelle et la participation de tous les jours; d'autres la participation organisée de celle informelle se construisant dans la quotidienneté. Ainsi, Calmo et *al.* (2013), qui se sont intéressés à la participation organisée dans des groupes d'expression d'un foyer de protection de l'enfance, conviennent que la participation de tous les jours devrait être plus étudiée. « En effet, parler, comme nous le faisons, de participation organisée a pour inconvénient d'occulter une conception plus informelle de la participation, qui renvoie à la vie au quotidien au sein de la structure et dans les environnements familiaux et institutionnels qui lui sont reliés. La vie au quotidien dans une MECS⁵ est, à n'en point douter, faite d'une profusion d'échanges entre les enfants, les jeunes et les professionnels » (2013, p. 92). En effet, la participation collective informelle qui se joue dans la sociabilité du quotidien est peu étudiée, en raison également des méthodes de recherche employées, ces processus plus invisibles étant plus accessibles par le biais d'une ethnographie du placement réalisée par des chercheurs ou d'observation participante réalisée par des professionnels. De même, Vis et Thomas soulignent que si leur étude s'est centrée sur les rencontres planifiées, cela ne doit pas exclure l'importance du contexte de participation plus informel (2009). Ainsi, comme le constate Hélène Join-Lambert Milova, « la participation des adolescents dans les foyers peut ne pas se limiter aux prises de décision, mais concerner également les responsabilités dans la vie du groupe » (2006, paragr.19).

⁵ Maison d'Enfants à Caractère Social, terme qui désigne en France un foyer, une institution collective de protection de l'enfance.

Des cadres théoriques encore peu consolidés et éclatés dans divers champs scientifiques

Si certains ne mentionnent aucunement le cadre théorique sur lequel ils s'appuient, nous pouvons relever plusieurs perspectives théoriques de la participation mentionnées en introduction ou en conclusion par certains auteurs. Souvent combinées, elles ne sont toutefois pas suffisamment mobilisées lors de l'analyse des résultats empiriques chez certains d'entre eux. Elles sont, par ailleurs, le plus souvent évoquées sans être définies. Cela pose de nombreuses difficultés pour rendre compte des débats théoriques dans le champ de la participation des jeunes en protection de l'enfance. Mike Stein (2006) et David Berridge (2007) avaient déjà noté la pauvreté théorique des recherches en protection de l'enfance. Répondant à des commandes publiques dans une optique de retombées sociales, les chercheurs se soucient peu de faire avancer les théories dans ce champ. Une grande partie de la littérature sur la participation des jeunes en protection de l'enfance a des visées politiques. Dans une perspective des droits (Larsen, 2011), les auteurs s'appuient sur l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui promeut la participation du jeune aux décisions qui le concernent ou dans une perspective éthique (Larsen, 2011) sur les principes d'associations internationales de travailleurs sociaux⁶ qui stipulent que ces derniers doivent, dans le cadre de leur exercice, contribuer à une participation pleine des usagers de leurs services. D'autres auteurs inscrivent leur réflexion sur la participation en mobilisant la notion de citoyenneté (Robin, 2012; Noël, 2008; Larsen, 2011; Ossipow, 2011; Ossipow et *al.*, 2014). Par exemple, en observant des réunions dans un foyer socio-éducatif suisse, qui régulent la vie en institution et donnent la parole aux adolescents, Laurence Ossipow et ses collègues (2014) discutent les différentes facettes d'une citoyenneté qui ne se résume pas selon eux à la nationalité et au civisme. Cette citoyenneté implique tout autant l'accès des jeunes placés aux droits sociaux et politiques qu'à un processus instaurant des sentiments d'appartenance et des modes de participation. La théorie de l'action collective n'est mentionnée que dans quelques textes (Seim, Slettebo, 2011; Robin, 2012), sans que l'on sache quel courant de cette théorie ils mobilisent.

La grande partie des auteurs utilise la notion d'empowerment (Kaplan et *al.*, 2009; Dupuis, Mann-Feder, 2013; Törrönen, Vornanen, 2014). Dupuis et Mann-Feder la qualifient de « pratiques émancipatoires ». Elles la définissent comme un processus qui augmente le pouvoir personnel, interpersonnel, ou politique dans l'objectif que les individus, les familles, et les communautés puissent agir pour améliorer leur situation de vie (2013). De son côté, Astrea Augsburg mobilise la théorie de la justice procédurale (2014), en ne regardant pas seulement la participation comme un moyen d'influencer la décision finale, mais dans son processus. Quelle que soit la décision finale, les justiciables acceptent mieux une décision du

⁶ Dans le cadre de revue de littérature, nous emploierons le terme générique de travailleur social qui renvoie dans de nombreux pays à un ensemble de métiers dans le secteur du travail social (éducateur, assistante sociale, etc.). Au Québec, c'est le terme générique d'intervenant social qui est le plus usité.

juge et peuvent la trouver juste lorsqu'on leur a donné la possibilité de donner leur point de vue.

Toutefois, rares sont les chercheurs qui mobilisent les termes de mobilisation et d'engagement, beaucoup plus en lien avec la sociologie des mouvements sociaux. L'absence de ces termes s'explique par une *déconflictualisation* des rapports sociaux entre jeunes et professionnels dans le regard scientifique sur cette question, nous y reviendrons plus loin. Le terme de « participation » est utilisé, car il active selon Catherine Sellenet, qui a travaillé sur la participation des parents en protection de l'enfance, « un imaginaire consensuel » (2012). Peu l'intègrent dans la théorie des mouvements sociaux dans la littérature récente que nous avons récoltée, alors qu'elle semble être plus prégnante dans la littérature antérieure aux années 2000 dans le cadre spécifique de la protection de l'enfance; Karen Healy la mentionne comme majeure dans son article daté de 1998, en particulier le féminisme, qui aurait irrigué les débats sur la participation en protection de l'enfance. La littérature sur la participation en protection de l'enfance reste donc, si l'on reprend les analyses sur la participation de façon générale (Blondiaux, Fourniau, 2011), dans un moment normatif visant à atteindre un idéal démocratique. Qu'elles soient enchantées ou critiques de la participation des jeunes en protection de l'enfance, ces recherches étudient peu les dispositifs de participation en tant que tels.

Enfin, si le terme de « participation » est défini malgré une certaine faiblesse dans les ancrages théoriques, peu d'auteurs s'attachent à définir le terme de « collectif ». On observe un flou conceptuel autour de ce terme. Certains articles parlent de participation sans distinguer la participation individuelle, de celle collective. Toutefois, certains chercheurs le rendent plus explicite comme l'équipe de Martin Goyette, professeur à l'École Nationale d'Administration Publique de Montréal, docteur en travail social, qui a délimité l'intervention sociale étudiée comme « intervention de groupe » (2012). Hélène Rémond⁷, quant à elle, distingue deux types de participation : « l'un s'exerce dans un cadre individuel (participation à son projet), l'autre dans un cadre collectif (participation au fonctionnement de l'institution) » (2007, p. 12).

Face à ce flou, il est intéressant de repérer les formes empiriques de la participation collective qui se dégagent dans les différents travaux de recherche recensés.

⁷ Actuellement directrice d'un établissement médico-social.

C) Des formes diverses d'engagement collectif des jeunes en protection de l'enfance

Expériences de participation collective des jeunes dans le système de protection de l'enfance

Comme le soulignent Vis et Thomas, « il y a différentes dimensions de participation des jeunes et des enfants aux prises de décisions au sujet de leur prise en charge, des décisions de tous les jours dans la vie ordinaire, à travers des processus formels et informels de plaintes et de représentations, de prise de décision collective en groupe au processus plus large de planification des services » (2009, p. 165, traduction libre). Des chercheurs se sont intéressés à ces dynamiques collectives durant le placement, en étudiant des dispositifs participatifs qui prennent en compte les points de vue des jeunes sur les conditions de leur prise en charge, au sein d'instances officielles telles que les Conseils de Vie sociale pour la France (Noël, 2008), au sein de conseils de planification des services en Angleterre (Thomas, Percy-Smith, 2012), aux Etats-Unis (Augsberger, 2014) ou au sein de groupes d'expression dans des foyers socioéducatifs dans divers pays (Ossipow et al., 2014; Calmo et al., 2013. ; Mann-Feder et al., 2014). Il ne s'agit pas ici de lister l'ensemble des formes organisationnelles de participation collective que nous avons trouvé dans la littérature scientifique, mais décrire quelques-unes d'entre elles nous permettra de nous rendre compte des contours que peut prendre cette participation collective dans le champ de la protection de l'enfance. Ces formes organisationnelles dépendent fortement de la mesure de placement dans lequel se trouve le jeune. Mais les chercheurs ne distinguent pas cette participation selon les modalités de placement, ou s'ils soulignent la population de jeunes placés étudiée, ils ne mesurent pas si l'implication des jeunes en institution est plus forte par exemple qu'en famille d'accueil.

Marc Noël (2008), directeur d'un établissement de protection de l'enfance, a ainsi étudié en France la participation de 22 jeunes de 12 à 21 ans confiés par l'ASE ou la PJJ⁸ au sein du Conseil de la Vie Sociale⁹ d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Cette participation collective se déroule sous deux formes, soit en « séance plénière » avec l'ensemble des jeunes placés, soit « en groupe restreint ». Les représentants des jeunes donnent leur avis et formulent des propositions pour améliorer la vie collective de l'ensemble des jeunes placés dans la structure. Des chercheurs, en collaboration avec des professionnels de la MECS du Chaudan en France (Calmo et al., 2013) ont, pour leur part, observé et fait des entretiens auprès d'enfants et de jeunes participant aux groupes d'expression de la MECS. Ils ont étudié la « démocratie participative » à l'œuvre, initiée depuis quelques années par cette institution, à travers six « groupes d'expression » et « groupes projet », constitués par tranche d'âge (5-11 ans; 12-16 ans; 17-21 ans). Pour la MECS du Chaudan, les groupes d'expression sont conçus comme « des espaces d'expression directe d'opinions, d'attentes et de besoins; ils visent l'apprentissage de la parole dans des collectifs et du débat ». Les

⁸ Protection Judiciaire de la Jeunesse.

⁹ Il s'apparente aux comités des usagers et des résidents des Centres Jeunesse au Québec.

« groupes projet » « favorisent le pouvoir d’initiative; ils cherchent à renforcer la capacité d’agir et d’influer sur son propre environnement » (Calmo et *al.*, 2013, p. 84). Il en a été de même dans le travail de l’anthropologue Laurence Ossipow et ses collègues (Ossipow, 2011; Ossipow et *al.*, 2014) qui, à travers la description et l’analyse fine de réunions hebdomadaires (qui portent sur divers points qui vont de la musique à la santé, jusqu’à des difficultés attenantes à la vie collective) plongent le lecteur au cœur de la quotidienneté de trois structures d’hébergements socioéducatifs (« foyers »), dans le canton de Genève : la Tour (des garçons), le Pavillon (des filles) et l’Appartement (mixte). Auprès d’une vingtaine de professionnels, ces 27 adolescents proches de la majorité, placés pour délits mineurs ou pour carences parentales, tentent de construire un « vivre-ensemble institutionnalisé » et d’apprendre les rudiments de la citoyenneté.

Si ces groupes d’expression se situent dans l’institution de placement, d’autres types de participation collective se déroulent en dehors des établissements ou des familles d’accueil, à destination des pouvoirs publics.

Larkins et ses collègues (2014) ont étudié la « tournée de la protection de l’enfance » en Finlande, organisée par le défenseur des enfants et de la jeunesse¹⁰ (qu’on peut également appeler, selon les pays, médiateur ou Ombudsman). Ce dernier a réuni un groupe de jeunes placés considérés comme « experts » — qu’il avait déjà constitué depuis 2006 — et de quelques adultes qui travaillent auprès de lui. Ce groupe formé pour la tournée a recueilli la parole de 120 jeunes dans 6 villes différentes à travers des forums puis écrit un rapport aboutissant à des recommandations, dans l’objectif d’améliorer les services de protection de l’enfance. Larkins et *al.*, ont également étudié une méthode provenant de travailleurs sociaux en Finlande pour augmenter la participation des jeunes, nommée « les jeunes développeurs ». Des travailleurs sociaux (dont faisait partie la chercheuse Khati Phalsanen) voulaient développer les services de protection de l’enfance avec les jeunes placés. Ils formèrent un groupe de jeunes nommé « développeurs » comprenant 5 garçons, 10 filles, âgés de 15 à 20 ans qui ne présentaient pas de troubles mentaux sévères. Ils se rencontrèrent toutes les deux semaines, avec deux des trois travailleurs sociaux (adultes facilitateurs) présents. Des thèmes spécifiques de travail, à l’appui d’outils tels que des photos et des cartes, ont été décidés entre les adultes facilitateurs et les jeunes dans l’objectif d’améliorer les services de protection de l’enfance.

Le plaidoyer mis en place par la fédération SOS Village d’enfants International, dans le cadre de son projet « I matter » sur le thème du *leaving care* constitue également d’autres formes de participation collective recensées. Impliquant des jeunes et des responsables de 15 pays, placés en familles d’accueil dans ces villages, ce programme de plaidoyers, organisé en trois groupes de travail, visait à sensibiliser les décideurs des organismes internationaux sur les difficultés de sortie de placement, notamment en termes d’insertion professionnelle et de risque d’exclusion sociale. Ce programme a débouché sur la création d’un Conseil

¹⁰ Le défenseur est chargé du suivi de l’application de la Convention internationale des droits de l’enfant.

international de jeunes en mars 2010 (Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants, 2010). Selon Pierrine Robin, le programme de plaidoyer visait à contribuer à des évolutions législatives et à développer la place et la participation des jeunes (2010).

Des formes plus pérennes de participation existent comme les conseils consultatifs de jeunes. Ainsi, Varda Mann-Feder, psychologue, professeure en sciences humaines appliquées à l'Université de Concordia et Jennifer Dupuis, qui travaille au Centre jeunesse de Batshaw (2013), montrent que dans les années 1980 aux États-Unis, des comités consultatifs de jeunes ou des groupes de jeunes nommés par des instances officielles ont commencé à apparaître. Les comités de jeunes offraient leurs conseils ou opinions sur des champs identifiés. L'établissement de commissions consultatives de jeunes représente les premières initiatives, selon elles, d'empowerment des jeunes. Tout au long des années 1980 et 1990, c'était la seule forme visible d'engagement des jeunes en protection de l'enfance aux États-Unis (Crowe, 2007).

Toutefois, nous ne pouvons que constater que ces différentes actions collectives recensées sont mises en place par des intervenants, par les institutions de protection de l'enfance et non pas les jeunes eux-mêmes.

À la marge des instances institutionnelles de la protection de l'enfance apparaissent des organisations ou actions créées par les usagers eux-mêmes. Force est de constater le peu de littérature scientifique sur la mobilisation autonome des usagers pris en charge en protection de l'enfance, par l'intermédiaire d'associations les représentant. Négligés dans la littérature scientifique, ils jouent pourtant un rôle dans l'émergence d'un discours sur les droits des jeunes (Stein, 2011). Quelques travaux sur les organisations de jeunes en protection de l'enfance défendant leurs droits en Angleterre et en Irlande (Stein, 2011; Evans, 2013) en Norvège (Follesø, 2004), au Québec (Richard, 2014), et au Canada anglophone (Manser, 2011) sont apparus au fil des 10 dernières années. Certains se questionnent plus sur les effets de ce type d'organisations d'entraide sur les politiques publiques, d'autres sur les impacts du *peer-mentoring*¹¹ (qui désigne le soutien assuré par des anciens placés envers les plus jeunes en matière d'éducation, d'emploi et de formation) sur les trajectoires de vie des jeunes placés ou ex-placés.

Comme nous l'avons vu précédemment, certains chercheurs ont une conception plus extensive de la participation collective et étudient la participation des jeunes placés dans des activités sociales bénévoles, sportives et artistiques à l'extérieur de leur lieu de placement (Hollingworth, 2012).

Expériences de participation collective dans les recherches scientifiques

Parallèlement à ces dispositifs créés par les services de protection de l'enfance, des chercheurs réalisent des recherches participatives qui impliquent les jeunes placés, soit par

¹¹ Une littérature issue du champ de la psychologie sur le *mentoring* est apparue ces dernières années. Il renvoie soit à des adultes intervenants sociaux ou des pairs qui contribuent à améliorer le bien-être de jeunes en difficultés.

des *focus groups* qui font parler les jeunes sur leur placement (Seim, Slettebo, 2011), soit par des recherches-actions qui visent à transformer les pratiques des professionnels vers une plus grande participation collective de la jeunesse dans leurs interventions, soit dans le processus de recherche nommé « recherche par les pairs » (Murray, 2005; Robin, 2014a; Robin et al., 2014b; Törrönen, Vornanen, 2014). Il y a ainsi différents niveaux de recherches participatives (Holland, 2009).

Ainsi, Martin Goyette et son équipe (2012) — composée de chercheurs universitaires et de professionnels de recherche — ont mené une recherche-action, basée sur la méthode de groupe, visant à soutenir le passage à la vie adulte de jeunes issus des centres jeunesse : après avoir recensé les dispositifs déjà existants (*La Vie, la vie*) au Québec, ils ont expérimenté et évalué six groupes d'intervention entre 2009 et 2011 (4 à Montréal; 2 en Abitibi-Témiscamingue), à travers trois programmes : *Droit devant* s'adressaient exclusivement aux garçons; *Moi et cie* aux filles; *D'hier à demain* aux jeunes autochtones. Les approches de la « facilitation de groupe » (*Droit devant*; *Moi et cie*) et de l'« aide mutuelle » (*D'hier à demain*), qui sollicitent toutes deux la participation accrue des jeunes, ont été au cœur du processus d'intervention. Ainsi, par exemple, après avoir formé les intervenants à l'approche d'« aide mutuelle », modèle de travail social qui s'appuie sur les forces mutuelles du groupe pour venir en aide, le programme d'Hier à demain a permis « à des jeunes autochtones d'explorer différentes facettes du passage à la vie adulte et les amener à exprimer leurs désirs, leurs besoins et leurs craintes face à cette transition » (Grenier et al., 2013, p. 150). Les chercheurs ont ensuite demandé aux jeunes et aux intervenants d'évaluer leur satisfaction et les effets du programme dans la transition à la vie adulte. Ces rencontres ont constitué des espaces de parole, de conscientisation, d'entraide entre jeunes (*Ibid*).

De même, la chercheure anglaise Cath Larkins dans le cadre de son doctorat, a réalisé une recherche-action dans un foyer de protection de l'enfance en France. Auprès de sept jeunes de 5 à 13 ans, elle a animé des sessions de jeux et la construction d'une vidéo qui amènent les enfants à discuter de points qu'ils souhaitent améliorer dans leur placement (Larkins, et al., 2014). Sous le titre de consultante et non plus de chercheure, Cath Larkins a également réalisé tout d'abord un audit participatif dans les services sociaux du Pays de Galles sur leur stratégie de participation des enfants. Il s'est conclu sur l'absence de participation de ces derniers. Recommandant qu'à l'avenir ce soit les enfants et les jeunes qui réalisent les audits, elle a constitué un groupe de huit jeunes (4 garçons-4 filles âgés de 12-16 ans). Après avoir collecté des données par l'intermédiaire de focus groups de 48 jeunes usagers âgés de 6-22 ans, ces huit jeunes ont analysé les données et écrit des recommandations avec quelques adultes (*Ibid*).

Cette implication du jeune placé peut aller jusqu'à son intégration à toutes les étapes du processus de recherche, nommé « recherche par les pairs » où le jeune est considéré comme co-chercheur. Ainsi Törrönen et Vornanen (2014) ont analysé la partie finlandaise d'une grande recherche intitulée « les droits des enfants dans la prise en charge alternative, de la théorie à la pratique, remplir le fossé à travers la recherche par les pairs », organisée par SOS

Village d'enfants international de 2010 à 2012, qui s'est déroulée dans quatre pays (Finlande, Pologne, Tchécoslovaquie, Albanie) et qui incluait jeunes, praticiens et chercheurs. L'article est basé sur la partie finlandaise de l'étude et discute les aspects méthodologiques de cette entreprise internationale et de recherche participative dans le champ de la protection de l'enfance. L'objectif de cette recherche, qui adhère aux principes de l'empowerment, est de recueillir les besoins des jeunes sortants de la protection de l'enfance, en les questionnant sur leur transition vers la vie adulte, pour améliorer les processus et prises de décisions des services. Les praticiens et chercheurs impliqués dans cette étude avaient un rôle soutenant tandis que les jeunes conduisaient les entretiens, collectaient les données de leurs pairs. Les jeunes qui ont connu la même expérience de placement ont interviewé 336 jeunes dans quatre pays (53 de Finlande). Selon Törrönen et Vornanen (2014), pour les deux groupes, les intervieweurs et les interviewés, cette expérience a établi un processus d'apprentissage durable qui leur a permis d'améliorer l'environnement de la prise en charge et de développer leurs propres compétences. Ces intervieweurs sont devenus des « experts par expériences ».

Pour la première fois en France, Pierrine Robin, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, et ses collègues ont mis en place ce même dispositif de recherche. Se situant dans la lignée du projet européen de SOS Village d'enfants, 13 jeunes anciennement placés, qui ont été formés aux méthodes d'enquêtes et d'analyse, ont interviewé 31 jeunes qui bénéficient ou ont bénéficié d'une prise en charge à l'Aide sociale à l'enfance. Les chercheurs universitaires et les chercheurs « pairs » ont co-construit les outils d'enquête, ont réfléchi ensemble aux mots à utiliser lors des entretiens (Robin, 2014a; Robin et al., 2014b).

II) Questionnements transversaux des recherches sur la participation collective des jeunes en protection de l'enfance

Le questionnement transversal qui est majoritaire dans l'ensemble des articles, ouvrages et travaux recensés est de savoir si cette participation tant valorisée des jeunes placés est mise en œuvre en pratique et si elle conduit réellement à leur émancipation. La littérature s'est d'abord essentiellement concentrée sur les effets de la participation sous l'angle des bénéfices retirés par les jeunes en situation de vulnérabilité, puis de la transformation des relations entre professionnels et bénéficiaires, et pour finir, de l'amélioration des services de protection de l'enfance et des politiques publiques (A). D'autres chercheurs ont plutôt mis l'accent sur le décalage entre le discours et la mise en œuvre effective de la participation collective des jeunes placés, en soulignant l'illusion de celle-ci dans le champ de la protection de l'enfance et en mettant à jour ses nombreux freins (B). Tous les auteurs ne se divisent pas dans l'un ou l'autre des angles d'analyse. Certains d'entre eux soulignent autant les zones d'ombres que les zones de lumières de cette participation collective. Toutefois, par souci de clarté de présentation, nous séparerons bien ces deux positionnements vis-à-vis de ce type de participation. Se décentrer de l'analyse des effets de la participation pour se concentrer

sur les conditions de la participation semble être de nouvelles pistes de recherche pour certains auteurs (C).

A) Des effets bénéfiques de ce type de participation

Au niveau individuel

Selon la littérature recensée, il y a de nombreux bénéfices à donner le pouvoir d’agir aux jeunes en protection de l’enfance par le biais de dispositifs de participation collective. De nombreux auteurs (Cashmore, 2002; Murray, 2005) montrent que la participation des jeunes à la prise de décision durant leur placement pourra les aider ensuite dans leur transition à l’âge adulte. Les jeunes placés sont confrontés lors de leur sortie de placement, à des situations de grandes vulnérabilités (résidentielles, économiques, socio-professionnelles). Quelle que soit la forme de participation collective dans laquelle les jeunes sont impliqués, ces différentes études montrent que ces derniers demandent à prendre les décisions qui les concernent durant leur placement. Leur participation augmente leur capital social et leur capacité à réclamer de l’aide ultérieurement. Cette implication dans des activités collectives renforce, en outre, leur réussite scolaire et leur estime d’eux-mêmes. Elle facilite la construction de réseaux sociaux si les jeunes sont impliqués par exemple dans une communauté artistique, sportive ou religieuse (Gilligan, 2007 ; Hollingworth, 2012 ; Schreiber, Culbertson, 2014). Ainsi, Hollingworth (2012) constate l’impact positif des activités sociales et de loisirs sur la participation éducative et les réussites scolaires des jeunes désavantagés et socialement exclus. La participation collective dans le cadre, par exemple, de réunions hebdomadaires dans les foyers de protection de l’enfance qui hébergent les jeunes placés permet également de leur apprendre les rudiments de la citoyenneté (formulation de demandes, négociation, ordre du jour, écoute) (Ossipow et al, 2014). Elle développe la capacité à négocier (Join-Lambert Milova, 2006), la confiance en soi, l’estime de soi, les habiletés sociales de conduite de projet, de lobbying (Robin, 2010). Leur transition à la vie adulte, plus difficile que les jeunes de la population générale, en est ainsi plus facilitée.

Une des grandes contradictions du système de la protection de l’enfance est que ces jeunes sont sommés d’être autonomes très tôt et de prendre des décisions d’adultes dès la sortie de placement alors que bien souvent ils n’ont pas été amenés à prendre part à des décisions importantes attenantes à leur vie au cours de leur placement. Selon Goyette et al. (2012), dans les centres de jeunesse au Québec, l’intervention de groupe, en permettant aux jeunes de jouer un rôle proactif dans le processus collectif de prise de décision, est une opportunité pour eux d’expérimenter leur autonomie future. En développant de l’entraide entre les jeunes, elle peut même déboucher sur des actions sociales pour agir sur les blocages structurels à leur insertion (Goyette, 2001; 2006; Goyette, Royer, 2007). De même, Marie-Claude Richard, professeure à l’université de Laval, docteure en travail social, a montré dans son analyse de l’organisation d’entraide de jeunes placés le *Réseau l’Intersection de Québec* (2014), que l’aide offerte par des individus partageant des expériences de vie similaires

entraîne pour les jeunes placés et sortants de placement de meilleurs liens et relations et une plus grande empathie. Elle suscite également des sentiments d'espoir. Selon Jennifer Dupuis et Varda Mann-Feder, « l'empowerment des jeunes en protection de l'enfance peut conduire à des bénéfices à long terme significatifs, améliorer leur prise de conscience, leur réussite sociale (Pearrow, 2008), réduire le niveau de délinquance, de toxicomanie, le décrochage scolaire (Roth et *al.*, 1998; Pearrow, 2008) et réduire la violence » (2013, p. 373, traduction libre). Judy Cashmore constate même que leur placement tend à être plus stable (2002). La participation collective des jeunes peut également avoir des impacts à d'autres niveaux que le devenir du jeune placé ou sortant de placement.

Au niveau des effets sur les rapports sociaux entre les groupes en présence

En effet, quelques rares auteurs se sont intéressés aux effets que peut produire la participation collective des jeunes sur les relations entre ces derniers et les professionnels. Ces deux acteurs sont dans des relations asymétriques. Ces initiatives collectives réinterrogent la relation entre adulte et jeune et les rapports de pouvoir entre professionnels et bénéficiaires (Robin, 2010). Si la participation collective des jeunes n'apporte pas de changements structurels dans les positions des uns et des autres, les professionnels gardant toujours un pouvoir sur les jeunes pris en charge, des auteurs révèlent malgré tout que la participation collective dans des groupes d'expression au sein des établissements de protection de l'enfance ou dans des focus groups créés par les chercheurs a permis une meilleure compréhension de la vie des deux acteurs et de leurs contraintes respectives. Le terme de « partenariat » semble alors, pour ces auteurs, plus approprié. Seim et Slettebo (2011) — qui ont créé des groupes de rencontre entre jeunes et professionnels (ainsi qu'entre parents et professionnels) visant à discuter des expériences de participation des usagers et des possibilités d'améliorer sa mise en œuvre — soulignent que les professionnels ont signalé que ces rencontres avaient produit plus de connaissances sur la vie des jeunes placés que le questionnaire qu'ils avaient utilisé auparavant. Ils ont également fait part aux chercheurs de leur volonté de continuer à organiser des rencontres participatives basées sur le dialogue avec les jeunes. Selon ces deux auteurs, la participation des usagers ne représente donc pas de la « poudre aux yeux », puisque celle-ci a changé les pratiques des professionnels impliqués dans l'expérimentation. Toutefois, si on se réfère à l'échelle d'Arnstein, cette participation des usagers ne constitue pas, selon eux, « un pouvoir citoyen », le pouvoir de décision n'étant pas délégué au groupe usager lors des rencontres. Mais ces structures de participation restent quand même des moyens de rééquilibrer un peu les pouvoirs. Comme le montre Marc Noël, même si le Conseil de vie sociale en France est « un lieu décidé et dominé par les adultes dans un but de discipline », les jeunes placés le conçoivent comme « un lieu de pression face aux adultes » (2008). Dans les différents espaces de participation collective, les jeunes prennent également conscience des impératifs des institutions de protection de l'enfance. Ainsi, comme le constatent Grenier et *al.*, au Québec, sur l'intervention de groupe fondée sur l'aide mutuelle : « Ce type de programmes permet aux

jeunes de s'autonomiser par le vécu d'expériences concrètes, de soutenir leur construction identitaire et de réparer le lien parfois précaire entre les jeunes et les organismes et établissements prestataires de services sociaux. » (2013, p. 156). De même, la recherche par les pairs, menée par l'équipe de Pierrine Robin, a produit chez les jeunes engagés en tant que co-chercheurs, « une lecture compréhensive des institutions » (2014a, p. 172). Les jeunes y ont développé une lecture moins critique de la sortie de placement et des systèmes d'accompagnement (*Ibid*). Ce résultat n'en reste pas moins à interroger selon cette auteure, dans un sens plutôt négatif, nous y reviendrons plus loin.

Au niveau des changements sur les institutions de la protection de l'enfance et les politiques publiques

Inclure les jeunes au niveau macro du système de protection de l'enfance en les faisant participer aux réformes, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des services et des politiques publiques de protection de l'enfance (Cashmore, 2002 ; Crowe 2007), incorporer leur expérience d'usagers en leur donnant une voix collective améliore les services et l'ensemble du système. Certains auteurs argumentent qu'accéder aux points de vue et aux revendications des jeunes placés à un niveau plus systémique (accès à leur dossier, être plus informé, avoir un travailleur social fixe) comporte de nombreux bénéfices pour que les services puissent se renouveler. La recherche sur la sortie de placement a besoin, par exemple, de contributions de jeunes pour développer et améliorer les pratiques et le droit des jeunes en protection de l'enfance (Törrönen, Vornanen, 2014). Devenant des « experts par expérience » dans les recherches où ils sont associés en tant que co-chercheurs, ils peuvent jouer un rôle crucial dans le processus de changement des services de protection de l'enfance, qu'ils présentent une image positive ou négative du placement. De même, pour Seim et Slettebo, l'expérience acquise au terme de leur expérimentation de groupe de rencontre entre jeunes et professionnels basé sur le dialogue révèle l'importance de développer des modèles de participation collective pour les usagers des services pour les rendre capables d'influencer la prestation de services (2011).

Sur ce volet, ce sont essentiellement les organisations d'entraide représentant les jeunes placés qui semblent avoir le plus d'impacts au niveau de la planification des services et des politiques publiques. Ainsi, selon Cashmore (2002), l'une des plus grandes réussites en Angleterre et en Australie a été le développement d'associations d'enfants et de jeunes placés, telles que le NAYPIC (The National Association Young People in Care) en Angleterre et CREATE en Australie. Ces associations, contrôlées par les jeunes qui sont ou ont été placés, en partenariat avec des adultes qui ont des compétences spécifiques, fournissent une expérience formatrice pour les jeunes qui y participent. Elles sont également positives pour les services et les gouvernements. Toutefois, cela peut comporter, selon elle, le danger que les organismes de protection de l'enfance trouvent en ces jeunes un moyen commode de consultation sans qu'ils ne travaillent eux-mêmes la question de la participation des enfants

et des jeunes dans leurs propres services de protection de l'enfance. De même, Kaplan et *al.* (2009) ont constaté que le rôle accordé à l'organisation Californian Youth Connection (CYC), quand il y eu des réformes, en les associant à la table de discussion et en les considérant comme partenaires, a eu pour conséquence de nombreux bénéfices pour la jeunesse, mais également pour les adultes qui travaillent avec les jeunes et pour le système de la protection de l'enfance. La participation volontaire de jeunes à des programmes de réforme de la protection de l'enfance a notamment amélioré la communication entre les jeunes et les services sociaux. De même, Follesø soutient que l'organisation des usagers qui représente les jeunes Norvégiens placés ou ayant été placés en protection de l'enfance a réussi à influencer les attitudes des politiciens influents. Elle a contribué notamment à l'adoption d'une loi visant à prolonger leur protection dans le système de protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 23 ans (2004).

B) A l'illusion participative : les freins à la participation collective des jeunes

Si certains auteurs mettent en lumière les effets positifs et émancipatoires de la participation, d'autres mettent plutôt l'accent sur les visées disciplinaires et normatives des actions collectives proposées aux jeunes au cours du placement (De Jonckheere, 2001 ; Winckler, 2000). À l'instar de ce qui peut être relevé dans les politiques publiques en faveur de la jeunesse où « au-delà de la diversité des expériences, on a affaire le plus souvent à des tentatives d'éducation à la citoyenneté, tentatives dominées par des visées normatives, voire morales, et plus rarement à des essais d'implication réelle des jeunes dans la vie du territoire ou de l'institution considérés » (Loncle, 2010, p. 152). La Convention internationale des droits de l'enfant, le droit interne québécois et français marquent le souci de reconnaître la « voix des acteurs faibles » (Payet et *al.*, 2008). Mais cette participation est loin d'être évidente pour les jeunes usagers de la protection de l'enfance. Si des expériences de participation des jeunes existent, les différentes études recensées mettent en évidence que la participation des enfants et des jeunes dans les prises de décisions reste limitée en protection de l'enfance (Vis, Thomas, 2009) et qu'il y a encore une réticence à impliquer les enfants. D'ailleurs, la plupart des enfants et des jeunes interrogés dans des différentes recherches en Grande-Bretagne, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande pensent qu'ils ont peu d'opportunités à être impliqués dans des décisions qui les concernaient telles que, par exemple, les visites à leurs parents (Cashmore, 2002). En Finlande, les structures de participation collective sont rares et sont sous-développées; c'est une des raisons pour lesquelles les enfants placés au cours des entretiens soulignent qu'ils ont des possibilités infimes d'influencer les problèmes qui les concernent et leurs vies (Larkins et *al.*, 2014). On observe ainsi un décalage fort entre les discours de participation des jeunes et sa mise en œuvre effective. Ce décalage augmente d'ailleurs particulièrement dans le cadre de participation collective. Ces difficultés à mettre en œuvre des interventions collectives s'expliquent, d'une part, par la nature même de cette politique publique, et d'autre part, par des freins organisationnels et des freins liés aux usagers. Mis à part certaines organisations

d'anciens placés qui sont à l'initiative des jeunes, les actions collectives sont toujours mises en œuvre par les intervenants et les autorités publiques et non pas les jeunes eux-mêmes¹². Elles se situent dans une participation descendante et non ascendante (Liebel, 2010; Calmo et al., 2013). De plus, elles ne s'inscrivent pas dans une participation qui s'opposerait à l'agenda des adultes comme on peut le voir par exemple lors de mouvements de contestation lycéenne en France (Robin, 2010). Ce qui fait dire à certains auteurs que cette participation collective des jeunes en protection de l'enfance n'est qu'une illusion, qu'elle n'est qu'un exercice de rhétorique.

Une protection de l'enfance fondée sur un modèle protectionniste et médico-social

Certains auteurs soulignent que cette participation des jeunes est en contradiction avec les visées de la protection de l'enfance (Rémond, 2007; Dupuis, Mann-Feder, 2013). La nature même de la protection de l'enfance qui se situe dans un contexte d'autorité est en contradiction avec l'idée de participation des jeunes. Mineurs, les jeunes pris en charge en protection de l'enfance sont subordonnés à la fois aux décisions de protection et aux établissements qui les appliquent (Noël, 2008). Comme le soulignent Jennifer Dupuis et Varda Mann-Feder, dans la pratique, « il y a des contradictions inhérentes entre les buts de la protection de la jeunesse et les buts de l'empowerment de la jeunesse. Assumer des responsabilités pour la sécurité d'enfants en besoin de protection implique une posture paternaliste (Turnell, Edwards, 1997). [...] Le service doit subvenir aux besoins d'individus qui sont souvent des bénéficiaires involontaires et l'obligation légale d'intervenir conduit à l'exercice de l'autorité sur les individus et les prive de leurs droits à choisir. Certains théoriciens ont déclaré que "la nature de la pratique en protection de l'enfance est en soi oppressive" (Child Welfare protection Anti-oppression roundtable, 2009, p. 8) » (2013, p. 374, traduction libre).

Cette contradiction entre participation et protection de l'enfance s'explique par la philosophie juridique de cette politique publique qui s'est construite sur un modèle sanitaire et social où l'enfant est essentiellement vu comme un être vulnérable et non sur une logique des droits de l'homme (Youf, 1999). Si ce modèle médico-social « a permis une protection efficace de l'enfant dans ses droits à la santé, à la sécurité, à la moralité, et à l'éducation, il a dans la plupart des pays européens, donné des pouvoirs considérables aux travailleurs sociaux et aux juges des enfants » et a négligé la « subjectivité juridique de l'enfant » (*Ibid*, p. 74). La Convention internationale des droits de l'enfant, qui pose ce dernier en sujet de droits et non plus en objet de droits, remet en question la philosophie sur laquelle repose le système de la protection de l'enfance (*Ibid*). Ce sous-bassement idéologique dans lequel s'est construite cette politique publique, autant en Europe qu'en Amérique du Nord et en Australie, a un fort impact sur la participation collective des jeunes en protection de

¹² En France, le fait que la protection de l'enfance ait été très tôt sous la responsabilité des pouvoirs publics expliquerait par ailleurs le rôle assez faible joué par le secteur associatif dans la définition des politiques de protection de l'enfance (Robin, 2012).

l'enfance. Bien que les scientifiques aient montré que les enfants sont des acteurs sociaux compétents, la pratique en protection de l'enfance est « à la traîne » (Bijleveld et *al.*, 2014).

Les principales barrières à la participation des jeunes sont les travailleurs sociaux. Les différents auteurs recensés relèvent ainsi une très forte ambivalence de leur part malgré un engouement croissant pour la participation des jeunes en protection de l'enfance dans leurs discours. Leur culture professionnelle reste dans une dimension tutélaire (Rémond, 2007; Noël, 2008; Derville, Rabin-Costy, 2011). Il y a une réticence forte de leur part à appliquer les lois et décrets promouvant la participation des jeunes à l'intérieur du placement. Les travailleurs sociaux ont par ailleurs un rôle de « portier » (Murray, 2005) dans les recherches que mènent les universitaires. Les chercheurs rendent compte des difficultés méthodologiques pour atteindre les jeunes. Ces derniers ne peuvent être contactés qu'à travers les travailleurs sociaux et les institutions, qui constituent un véritable filtre. Bien souvent, les enfants ne sont pas interviewés parce que les travailleurs sociaux refusent que les jeunes y prennent part. Les raisons invoquées sont toujours la vulnérabilité de ces jeunes. Ainsi, selon Murray, ces raisons données « suggèrent une adhésion au modèle protectionniste plus qu'à un modèle de l'enfant en tant que citoyen avec des droits » (2005, p. 61, traduction libre). « Adopter un modèle de citoyenneté avec des droits soulignerait les compétences des jeunes » (*Ibid*, p. 64, traduction libre). Pour les intervenants sociaux, la protection de l'enfant est plus importante que le droit du jeune à participer. Il y a une tension entre les intérêts immédiats de l'enfant et ses intérêts à long terme (Bijleveld et *al.*, 2014). De plus, la particularité de la protection de l'enfance est de viser deux types d'utilisateurs. Les droits des enfants peuvent donc entrer en tension avec ceux des parents et freiner leur participation (Robin, 2012; Sellenet, 2012). Pour autant, comme l'ont bien montré Jennifer Dupuis et Varda Mann-Feder, l'ironie de la chose c'est que ces jeunes « sont privés d'une voix parce qu'ils sont perçus comme vulnérables, mais leur incapacité à exercer un degré de contrôle sur leur propre vie les rend plus vulnérables (Dumbrill, 2005) » (2013, p. 375, traduction libre). De plus, certains professionnels « craignent une remise en cause de leurs compétences et savoirs puisque considérer les usagers dans leur dimension citoyenne, c'est entendre leur parole et au besoin la faire émerger, c'est donc prendre le risque d'une remise en cause » (Rémond, 2007, p. 39).

Toutefois, il ne s'agit pas ici de se focaliser sur les travailleurs sociaux. Comme le souligne Hélène Rémond, « réduire ces résistances au rang d'opposition de principe serait nier le contexte particulier dans lequel interviennent les professionnels de la protection de l'enfance » (2007, p. 40). L'ensemble du système repose sur cette logique de contrôle des risques pour les jeunes pris en charge et les travailleurs sociaux sont également fortement contraints dans le cadre de leurs pratiques. Des travaux soulignent d'ailleurs que l'autonomie et la participation des jeunes sont liées à l'autonomie concédée aux professionnels dans le cadre de leur travail (Join-Lambert Milova, 2004, 2006; Noël, 2008; Goyette et *al.*, 2012). Les charges de travail qui s'alourdissent au fil des années, le manque de soutien dans la culture organisationnelle, et l'inexpérience des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre de la

participation des usagers constituent également de multiples facteurs qui entravent la participation des jeunes en protection de l'enfance (Holland, 2009; Vis, Thomas, 2009; Larsen, 2011; Seim, Slettebo, 2011).

Une participation des jeunes à visée disciplinaire

Par conséquent, une partie des chercheurs sont critiques à l'égard de la participation collective mise en œuvre en protection de l'enfance. Comme le souligne Hélène Join-Lambert Milova, « l'idée de participation des jeunes et les modalités de son application en vue de l'éducation citoyenne et démocratique, est controversée par certains chercheurs. Ainsi Michael Winkler (2000) souligne toute l'ambiguïté qu'il y a à négocier avec des jeunes, dans des situations où ces derniers n'ont qu'un pouvoir limité et sont en grande partie dépendants de l'institution » (2007, p. 7). En effet, les jeunes sont soumis à des décisions de multiples acteurs (juges, médecins, parents, équipes éducatives, etc.), ils sont de fait dans une relation dissymétrique, il n'y aurait donc pas de véritable participation des jeunes pour ce type de chercheurs. Alors que certains la voient, comme nous l'avons vu précédemment, comme une école de la démocratie, d'autres la voient comme « une machine éducative » (De Jonckheere, 2001, p. 154), le moyen pour l'institution de canaliser les mécontentements. L'apprentissage d'une participation collective en protection de l'enfance ne se réaliserait donc que dans une perspective disciplinaire. Laurence Ossipow montre bien que pour Winkler cet apprentissage de la citoyenneté relève d'un stratagème : « on rendrait la nécessité d'autodiscipline plus attrayante à leurs yeux, mais sans remettre en question les relations de pouvoir entre équipes éducatives et les jeunes » (2011, p. 69). Il en est de même pour Michal De Winter, professeur de pédagogie aux Pays-Bas, qui qualifie cette participation de « cynique » dans le sens où elle aurait un potentiel répressif, la société ayant besoin d'un autocontrôle et d'une autodiscipline pour garantir sa cohésion sociale dès lors que les relations sociales sont égalitaires (2002). Comme le souligne Hélène Join-Lambert Milova, parlant de cet auteur, « en rendant les enfants et les jeunes responsables de leur propre comportement, on suggère qu'ils doivent être pris au sérieux, rendant ainsi la nécessité d'autodiscipline plus attrayante à leurs yeux » (2004, p. 63).

Entreprise disciplinaire, certains soulignent que les initiatives de participation collective formelle pour les jeunes en protection de l'enfance amènent plus des changements chez les jeunes eux-mêmes que dans la politique publique (Thomas, Percy-Smith, 2012). Une grande partie des chercheurs se pose constamment la question d'une visée émancipatoire ou disciplinaire de la participation collective des jeunes. Ainsi, Pierrine Robin se demande si la participation est utilisée pour « atténuer les résistances des jeunes défavorisés, en transformant leurs comportements ou si elle va dans le sens de leur émancipation et de la transformation de leurs conditions de vie » (2012, p. 196). De même, pour Marc Noël, sur les Conseils de vie sociale : « Cette participation vise-t-elle à favoriser un apprentissage de la démocratie ou est-elle plutôt une nouvelle façon d'inculquer les règles nécessaires au fonctionnement de leur structure? » (2008, p. 57). Ce n'est donc pas la dimension critique qui est inculquée aux jeunes de la protection de l'enfance à travers leurs expériences de

participation, mais plutôt leurs mises en conformité et un apprentissage de la civilité. Face à ces nombreuses critiques, Laurence Ossipow tente de conclure que certes, les jeunes sont loin d'être égaux en droit par leur immaturité supposée et les contraintes posées par le mandat judiciaire, les équipes éducatives n'incitent pas à des formes de résistance, mais cette citoyenneté en foyer n'en constitue pas moins « une forme d'apprentissage, individuel et collectif, intellectuel et émotionnel, du renforcement de soi et une forme d'incitation à fréquenter les arènes publiques » (2011, p. 79).

Cette question de savoir si les dispositifs de participation collective en protection de l'enfance sont une illusion de participation au profit d'un contrôle social renouvelé se repose également quand on regarde quel adulte en devenir est imaginé et construit dans les espaces de participation collective proposés aux jeunes placés.

Une participation vue que sous l'angle de l'employabilité

Les interventions en protection de l'enfance, qu'elles soient individuelles ou collectives, visent principalement l'insertion socio-économique et professionnelle future du jeune placé où les questions de pré-employabilité et d'employabilité sont prégnantes (Goyette, 2006). « C'est donc avant tout une citoyenneté de marché qui est visée plus qu'une citoyenneté politique » (Robin, 2010, p. 51). Dans une logique d'activation de la main d'œuvre et dans un contexte où les « jeunes » deviennent une catégorie sociale de plus en plus « problématique » dans les politiques publiques, le jeune est amené à s'inscrire comme un travailleur correspondant aux besoins du marché, dans une dynamique d'intégration sociale. Laurence Ossipow montre sur ce point qu'en Suisse, la participation suscitée au cours du placement n'a pas d'implication politique ou associative : « pour le dire autrement, les jeunes enquêtés ont sans doute assez à faire pour leur propre compte et avenir sans pouvoir ni vouloir se préoccuper d'engagement social (bénévolat ou volontariat) ou d'engagement politique. L'engagement à l'extérieur est donc peu développé, au contraire de l'exercice du vivre-ensemble et de la civilité. » (2011, p. 78). Ceci n'est pas propre à la protection de l'enfance, mais à l'ensemble des politiques jeunesse sur la participation. Judith Bessant (2003) a montré combien les jeunes sont encouragés à participer à des activités confinées aux domaines sociaux, culturels et éducatifs légitimes tels que l'école, les communautés de travail, les clubs de jeunes et sont écartés de la sphère plus politique (*Ibid*).

Freins organisationnels

Au-delà des enjeux proprement idéologiques de cette politique publique qui entravent la participation des jeunes, d'autres auteurs se sont attelés à rendre compte des freins proprement organisationnels et pratiques de la participation collective des jeunes en protection de l'enfance. Dans le cadre de comités consultatifs qui se situent à l'extérieur du placement et dans lesquels les jeunes donnent leurs avis sur les politiques publiques, il a été relevé des freins proprement financiers pour les jeunes qui s'engagent tels que la prise en charge de leur repas, de leur déplacement lors des réunions (Crowe, 2007; Kaplan et al., 2009; Dupuis, Mann-Feder, 2013) qui, s'ils ne sont pas pris en compte, sont des obstacles à

leur participation dans ces instances, ces derniers n'ayant pas de revenus suffisants. De même, Hollingworth a montré dans le cadre d'activités de loisirs et de volontariat pour les jeunes placés à l'extérieur du placement combien le manque d'argent des jeunes est un obstacle majeur pour qu'ils participent à ces activités collectives (2012). Par ailleurs, les contraintes du système de la protection de l'enfance, telles que les changements de placement fréquents, posent de nombreuses difficultés pour maintenir les amitiés de ces jeunes et pérenniser leurs divers engagements associatifs à l'extérieur du placement. Quelles que soient les formes de participation collective, ces différentes barrières produisent un fort turn-over des jeunes (Crowe, 2007).

Si le manque d'argent freine la participation du jeune, il peut également fragiliser l'ensemble du dispositif de participation si celui-ci est peu soutenu par les pouvoirs publics. Ainsi, Mike Stein, professeur de travail social, a montré, pour les organisations de défense de jeunes placés et anciens placés en Angleterre, le décalage entre le discours du gouvernement qui soutient l'idée d'écoute et de consultation de jeunes et son incapacité à fournir un soutien tangible aux organisations qui portent la voix des jeunes placés par un financement pérenne (2011). De même, dans les années 1980-1990, les commissions consultatives ont peu considéré les agendas scolaires et de travail des jeunes qui y siégeaient et ont peu financé les projets des jeunes. La collaboration et le conseil des jeunes ont été recherchés, mais leurs suggestions ont été peu mises en œuvre (Dupuis, Mann-Feder, 2013).

Un autre biais dans la participation des jeunes est la façon dont ils sont choisis par les instances de protection de l'enfance. Le danger est que les jeunes soient cooptés dans les instances participatives. Différents auteurs ont montré une nomination et une sélection par favoritisme (Crowe, 2007). Bien souvent, sont choisis ceux qui vont bien dans le placement et qui ont un parcours de réussite, les jeunes les plus en difficultés n'y sont pas représentés (Kaplan et al., 2009; Dupuis, Mann-Feder, 2013). Dans le cadre de la protection de l'enfance, la question du profil des enfants et des jeunes qui participent et si ces derniers peuvent représenter les intérêts et les expériences des autres est centrale. La tendance peut être d'engager seulement ceux qui sont les plus âgés, accommodants, ou qui ont des moyens de locomotion pour assister aux activités (Seim, Slettebo, 2011 ; Larkins et al., 2014). L'âge est souvent relevé comme facteur d'exclusion des dispositifs de participation collective, les plus jeunes étant considérés comme plus vulnérables et immatures pour s'investir dans ce type de prise de parole collective. En France par exemple, la loi renforce cette discrimination à l'âge. Le Conseil de Vie Sociale, créé par la loi 2002-2 dans tous les services médico-sociaux, n'est pas obligatoire quand un établissement a majoritairement des enfants de moins de 11 ans.

Par ailleurs, dans le cadre de groupes d'expression dans le lieu de placement, le problème est qu'une partie des jeunes, bien souvent les plus jeunes, ne comprennent pas que l'implication est volontaire dans ces groupes et s'imaginent bien souvent que ce sont des activités obligatoires au même titre que les activités qui leur sont proposées dans la journée (Calmo, et al., 2013).

Au niveau des travailleurs sociaux, leur manque de temps, de formation dans ce domaine et les sous-effectifs dans leurs services (Crowe, 2007; Kaplan et *al.*, 2009) jouent également en défaveur de la participation des jeunes en protection de l'enfance. Ainsi, Crowe constate que bien souvent les conseils consultatifs de jeunes sont pauvrement soutenus, ils sont souvent en sous-effectifs au niveau des professionnels de la protection de l'enfance et il manque toujours un cadre responsable (2007).

Freins aussi liés aux usagers

Au-delà des différents obstacles qui sont proprement liés au système de la protection de l'enfance tels que le contexte d'autorité (sous mandat du juge), la culture professionnelle tutélaire des travailleurs sociaux que nous avons précédemment évoquée, mais également l'urgence (Rémond, 2007) qui, dans certains services de protection de l'enfance ne voient les enfants que quelques mois avant qu'ils ne soient dirigés dans d'autres services plus pérennes ou remis à leur famille, les freins pratiques (finances, temps, sélection des participants) qui rendent difficile une participation effective des usagers, les difficultés propres aux jeunes sont également recensées par différents chercheurs. La grande souffrance personnelle des parents et des jeunes peut ainsi rendre difficile leur participation (Rémond, 2007). Il est à noter que dans la littérature recensée une grande partie des auteurs souligne qu'au moment du choix des participants dans le cadre d'entretiens individuels ou de focus group, les jeunes qui connaissent des soucis de santé mentale n'ont pas été sollicités par les chercheurs. Le type d'abus subi, de problèmes mentaux, l'âge, la relation des parents avec l'institution influencent la participation ou la non-participation des jeunes (Vis, Thomas, 2009). En effet, le vécu du placement, autant du côté des parents que des enfants, peut freiner ces derniers à s'engager auprès d'un établissement qui symbolise le placement et matérialise la situation de crise (Rémond, 2007). Grégory Derville et Guillemette Rabin-Costy (2011) ont également constaté que la faiblesse des associations d'usagers en protection de l'enfance s'explique par la forte stigmatisation que vivent ces usagers et également par leurs faibles capitaux culturels et sociaux, ceux-ci se sentant très démunis dans leurs rapports aux professionnels. Bien souvent le public de protection de l'enfance est majoritairement issu de milieux populaires, de familles monoparentales et en grandes difficultés sociales. Frange dominée de la population, il leur est souvent bien difficile de prendre la parole auprès des professionnels et des institutions de protection de l'enfance. Par ailleurs, comme se questionne Hélène Rémond, la culture professionnelle des travailleurs sociaux « construite sur des représentations invalidantes ou dominées du public [...] ne pèse-t-elle pas aussi sur la capacité des personnes à oser une parole dérangeante? » (2007, pp. 39-40).

Certains auteurs ont également repéré un arrêt de la participation des jeunes durant leur focus group. Ainsi Seim et Slettebo (2011) ont montré dans le cadre de leur recherche que les jeunes, à la différence du groupe de parents qui ont développé un sentiment de communauté, ne sont pas allés jusqu'au bout de leur dispositif de dialogue basé sur la participation, peut-être en raison du fait qu'ils n'ont pas expérimenté directement l'impact

de leur participation sur les pratiques de protection de l'enfance. Le délai entre les entretiens de groupe n'était que de quatre mois.

Ainsi, les auteurs qui se sont concentrés sur les effets de la participation se posent constamment la question d'une réelle mise en œuvre de la participation collective des jeunes dans les pratiques du système de protection de l'enfance, en soulignant les bénéfices apportés aux usagers comme à l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance ou en mettant en lumière combien ces nouvelles pratiques ne sont simplement qu'une façade face à un discours législatif et politique de plus en plus prégnant de prise en compte des usagers. Certains auteurs tentent de dépasser ce débat clivant en ne regardant plus les effets de la participation, mais les conditions de cette participation collective des jeunes en protection de l'enfance. Ainsi, comme le montrent Larkins et *al.*, la littérature scientifique soulève que la participation des enfants et des jeunes produit des changements dans les services, les politiques et les institutions de protection de l'enfance, les relations de pouvoir entre les différents acteurs impliqués et dans le développement et le bien-être des enfants. Cependant, celle-ci évalue peu les conditions qui activent ces quelques changements (2014). Dans de nombreux pays, la politique de protection de l'enfance a maintenant pris en compte l'intérêt de faire participer les enfants et les jeunes à tous les niveaux. Le défi est de dépasser le fossé entre la rhétorique de la participation et la participation effective (Bessel, 2011). Les auteurs qui identifient les conditions de mise en œuvre de la participation collective de jeunes nous y invitent.

C) Les conditions de la participation des jeunes en protection de l'enfance : se décentrer de l'analyse des effets

Certains chercheurs ont des visées transformatives des politiques publiques et ouvrent des chemins pour favoriser la mise en œuvre effective de la participation des jeunes en protection de l'enfance. Ceci s'explique en partie par leurs trajectoires et les disciplines dans lesquelles ils s'inscrivent. Certains ont une expérience antérieure de travailleur social ou de directeur de services en protection de l'enfance ou d'ancien placé. La grande majorité de ces auteurs sont à l'université dans les départements de travail social ou de politiques sociales, plus soucieux d'améliorer et d'accompagner le système de protection de l'enfance.

Une participation qui doit s'inscrire à tous les niveaux du système de protection de l'enfance

L'une des conditions de la réussite de la participation collective est tout d'abord de l'inscrire à tous les niveaux de décisions du système de la protection de l'enfance (Join-Lambert Milova, 2006; Dupuis, Mann-Feder, 2013). Il s'agit de développer un système structurel (Vis, Thomas, 2009) qui rend possible la participation, à la fois aux niveaux individuel, organisationnel et politique (Dupuis, Mann-Feder, 2013). Bien souvent, les interventions sociales collectives sont rares et éphémères. Elles se font dans le cadre de recherches-actions. Il est donc important de développer des espaces pérennes de participation collective. Mais pour certains auteurs, cela ne doit pas rester qu'une activité

isolée ou se réaliser qu'à travers le rassemblement d'un seul groupe ou de comités consultatifs de jeunes. Cette participation doit s'inscrire dans une approche holistique, c'est-à-dire incorporée à chaque niveau du système de protection de l'enfance (Dupuis, Mann-Feder, 2013). Cela passe par plusieurs indications de chemins à franchir à destination de tous les acteurs en présence – autant du côté des professionnels de protection de l'enfance que du côté des usagers – dans l'objectif aussi de transformer toute la charpente qui soutient le système de la protection de l'enfance.

Au niveau des professionnels

Il s'agit tout d'abord de changer la culture professionnelle des travailleurs sociaux, dont nous avons précédemment démontré qu'elle était empreinte de paternalisme. Pour cela, cinq pistes ont été repérées dans la littérature recensée :

1) L'une des premières pistes énoncées est de les former et de leur donner des outils pour mettre en œuvre un modèle d'empowerment de la jeunesse qui les fait devenir des partenaires des usagers (Dupuis, Mann-Feder, 2013) jusqu'à ce qu'ils arrivent, si on reprend l'échelle d'Arnstein, à un contrôle ou un pouvoir partagé avec les jeunes (Blanchet-Cohen et al., 2013).

2) Pour cela, le rôle de la direction est central pour les auteurs recensés (Rémond, 2007; Noël, 2008), et ce, à tous les niveaux de direction des services de protection de l'enfance. Comme l'affirme Hélène Rémond, « l'instauration de la participation ne peut être conçue comme étant du seul ressort des professionnels et de leurs attitudes d'écoute et d'aide à l'expression des usagers. Elle dépend aussi de l'engagement et de la compétence des cadres qui occupent une place centrale dans toute stratégie de changement » (2007, pp. 59-60). Le directeur joue donc un rôle moteur. Pour Marc Noël, les chefs de service sont « conscients que les outils de participation peuvent devenir des armes dont, faute de soutien de la direction générale, ils deviendraient les victimes. » (2008, p. 61). La participation doit être la matrice et le moteur du projet institutionnel (Calmo et al., 2013).

Deux autres pistes sont également annoncées pour que les travailleurs sociaux puissent développer la participation collective des jeunes : 3) que les travailleurs sociaux soient associés au fonctionnement institutionnel (Rémond, 2007; Dupuis, Mann-Feder, 2013) 4) et qu'il leur soit donné plus d'autonomie dans leur travail. Nous l'avons déjà évoqué, des travaux soulignent que l'autonomie et la participation des jeunes sont liées à l'autonomie concédée aux professionnels dans le cadre de leur travail. En effet, Hélène Join-Lambert Milova qui a fait une recherche doctorale sur la participation des jeunes en France, en Allemagne et en Russie, montre combien en Allemagne, au regard de la France, le degré de participation individuelle et collective est plus grand. Elle constate qu'au niveau de la régulation collective de la vie en foyer, lors des réunions hebdomadaires, les jeunes décident par eux-mêmes le planning du service, des menus, des aspects de la vie du groupe. Selon elle, « ces risques ne peuvent être pris par les éducateurs que s'ils savent qu'ils en ont la licence, et qu'ils ne seront pas inquiétés pour cela. Or cette licence leur est donnée, en Allemagne,

par la législation et par la légitimité des orientations théoriques qui sous-tendent leur pratique, ainsi que celles de tout ce secteur. » (2007, p. 7). En effet, le système de la protection de l'enfance s'appuie sur une large bureaucratie hiérarchique, qui fonctionne en silos (Dupuis, Mann-Feder, 2013). Selon Jennifer Dupuis et Varda Mann-Feder, « l'étendue des règles formelles générées par ces vastes bureaucraties pour réguler les pratiques professionnelles engendre une dynamique dans laquelle les travailleurs de premières lignes sont eux-mêmes contrôlés et en retour gèrent leurs interactions avec les jeunes placés en mettant l'accent sur la régulation et la discipline (Fleming & Spicer, 2003). » (*Ibid*, p. 375, traduction libre).

5) Pour autant, certains auteurs nous invitent à développer des modalités de participation collective des jeunes adaptées au contexte de la protection de l'enfance. Il s'agit ainsi de prendre en compte le fait que cette participation se situe dans un contexte d'autorité dans lequel le mandat du juge a déclenché la mesure de placement. Pour Hélène Rémond, il ne faut pas ignorer les freins à la participation propres à la protection de l'enfance, mais les prendre en compte (2007). De son côté, Karen Healy (1998) est très critique à l'égard des auteurs qui mettent à jour les aspects répressifs de la protection de l'enfance et l'impossibilité de la participation des jeunes dans ce secteur. Selon elle, le problème a été d'importer les idéaux de participation des autres disciplines influencées par le développement communautaire, la planification sociale, les mouvements sociaux, notamment le féminisme. Ces idéaux de participation sont inappropriés à la protection de l'enfance, notamment l'utilisation de l'échelle d'Arnstein. Ils limitent, selon elle, le développement d'un éthos participatif à l'intérieur du système de protection de l'enfance. L'idéal d'un pouvoir délégué n'est pas possible dans un contexte de régulation et de contrôle des populations. Il s'agit donc de développer des modes de participation qui prennent en compte le contexte spécifique de la protection de l'enfance, les définitions de la participation étant trop universalistes. Pour Karen Healy (1998), la théorie poststructuraliste permet la déconstruction de l'opposition entre paternalisme et participation par l'acceptation de la partie répressive du travail social. La participation des jeunes en protection de l'enfance se doit donc de prendre en compte le pouvoir statutaire des travailleurs sociaux, et notamment la centralité du jugement professionnel et de l'évaluation dans ce champ de pratique.

Au niveau des usagers

Au niveau des usagers, plusieurs pistes sont développées : 1) la condition d'une participation réelle des jeunes nécessite tout d'abord un changement de regard sur le statut de l'enfant (Larkins et al., 2014). Cela implique de transformer la philosophie sur laquelle se basent les politiques et également la pratique professionnelle. Selon Dupuis et Mann-Feder, le succès sera possible quand les jeunes seront perçus comme des agents actifs du changement dans leur propre vie, et non comme des bénéficiaires passifs des services de protection de l'enfance (2013). Ces différents auteurs invitent à ce que les usagers soient reconnus comme des citoyens à part entière et pas seulement comme des êtres à protéger,

en appliquant réellement l'esprit du législateur qui a souhaité la prise en compte des usagers dans le droit interne et dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

2) Un autre défi est celui auquel les différents travaux de Martin Goyette nous amènent : les interventions des jeunes en transition à la vie adulte sont principalement centrées sur un objectif de prise en charge et sur leur future employabilité (2006). Viser une pratique multidimensionnelle, c'est-à-dire qui considère l'ensemble des sphères de la vie d'un jeune des centres jeunesse quittant un milieu substitut (*Ibid*), développerait davantage les habiletés relationnelles des jeunes. Dans la réalité institutionnelle de l'accompagnement des jeunes qui vont bientôt sortir de placement, le travail sur « l'autonomie matérielle » prime sur « l'autonomie de la volonté » (Join-Lambert Milova, 2006; 2007) alors même que les professionnels valorisent dans leurs discours cette dernière dimension. Dans un univers où l'accompagnement des jeunes est essentiellement individualisé, la participation collective permettrait de développer chez eux une citoyenneté politique plus qu'une citoyenneté de marché, pour reprendre la distinction opérée par Pierrine Robin (2010), qui serait bénéfique pour ceux qui sortent de placement en transition vers la vie adulte. Comme le souligne Martin Goyette, « des interventions en groupe pourraient aussi parvenir à contrecarrer une individualisation responsabilisante des problèmes d'insertion, brisant l'isolement et permettant à certains jeunes une occasion de soutien social par l'entraide entre pairs » (2006, paragr. 63). Pour cela, il est important de favoriser la participation individuelle et collective dans le cadre de projets de soutien par les pairs, de commissions, la prise de responsabilité dans des associations d'anciens placés (ONED, 2009).

3) Il faut également diversifier les recrutements dans les diverses instances collectives qui représentent les jeunes placés pour que les conseils consultatifs soient représentatifs de la diversité de ces jeunes. Le recrutement doit refléter la démographie de ce groupe en termes de culture, de genre, de zones géographiques (urbaines ou rurales), et de types de mesures (en institution ou en famille d'accueil) (Crowe, 2007). Cette diversité (ou ce type de recrutement) est importante, car elle permet d'éviter la concentration de ces projets participatifs dans les mains d'un groupe restreint excluant les autres enfants (Larkins et *al.*, 2014). Cela nécessite aussi que la jeunesse soit représentée à chaque niveau et ait des possibilités d'utiliser sa propre voix (Dupuis, Mann-Feder, 2013).

4) Toutefois, pour que cela réussisse du côté des usagers, il faut, selon Seim et Slettebo, avoir des « usagers qui sont prêts à s'engager eux-mêmes dans un dialogue avec les travailleurs en protection de l'enfance, même s'ils ont eu un conflit sérieux auparavant. Le succès est aussi dépendant des professionnels qui sont ouverts à la critique et au changement de leur propre pratique » (2011, p. 509-510, traduction libre). C'est l'engagement d'une démarche ascendante plutôt que descendante des usagers qu'il convient de promouvoir (Calmo et *al.*, 2013). Pour cela, des auteurs se questionnent sur l'importance que l'engagement des jeunes soit consenti, délibéré (*Ibid*) et qu'il ne soit pas imposé et instrumentalisé. Ils nous invitent à nous questionner sur les modes d'enrôlement des enfants et des jeunes. Sur ce point, les organisations des jeunes tels le CYC aux Etats-Unis sont

majeures et sont des pistes d'avenir, car elles sont véritablement conduites par les jeunes (Dupuis, Mann-Feder, 2013). Or, cela ne peut pas s'accomplir seulement par la volonté des jeunes et des travailleurs sociaux.

5) En effet, Larkins et *al.* (2014) mettent à jour toutes les ressources à la fois pratiques et politiques qui facilitent la participation telles que l'espace de communication, le temps, l'argent, l'expérience des jeunes, l'attitude des adultes, la mise à disposition d'équipements tels que les ordinateurs portables, les fournitures de bureau, la nourriture et le transport, un engagement institutionnel, un climat politique de soutien et de compréhension des bénéficiaires de la participation. En conceptualisant l'engagement collectif des enfants et des jeunes dans des projets participatifs, ces auteurs tentent de développer un outil qui permet de visualiser la manière dont, aux différentes étapes d'un projet participatif, les acteurs (enfants, jeunes animateurs, adultes et institutions) exercent une influence en dirigeant l'utilisation de diverses ressources, telles que la finance et le temps. Ils invitent à la réflexion sur les raisons qui font qu'à certaines étapes, l'influence exercée sur un projet participatif est limitée, et à d'autres, est appuyée.

6) Ces chercheurs nous amènent non pas seulement à développer des outils pour mettre en œuvre une participation collective, mais aussi pour l'évaluer tout au long du processus. Il en est de même pour Judy Cashmore (2002) qui montre que pour que la participation des enfants et des jeunes gens soit véritable et efficace, il faut satisfaire certaines conditions : leur fournir des occasions et des choix qui faciliteront leur participation, leur fournir des informations pertinentes, leur assurer la présence d'un défenseur de leurs droits en qui ils ont confiance, leur donner les ressources nécessaires et assurer des politiques et des lois qui appuient ce processus. Il faut ensuite vérifier auprès des enfants et des jeunes s'ils ont vraiment eu l'occasion de participer. La recherche sur la participation des jeunes joue ici un rôle moteur pour favoriser l'évaluation de sa mise en œuvre effective.

Au niveau de la recherche

En effet, selon des chercheurs, ce que la participation signifie pour les différents acteurs de la protection de l'enfance est un des outils majeurs pour développer une meilleure compréhension de la participation collective des jeunes en protection de l'enfance. Vis et Thomas constatent dans leurs travaux que bien souvent les recherches sur la participation des enfants et des jeunes utilisent des méthodes qui ne les font pas participer (2009). Il s'agit de développer les travaux qui recueillent la parole des usagers. Ainsi, Sharon Bessel affirme que la recherche qui se centre sur les opinions de jeunes, sur leurs expériences et leurs priorités est centrale pour faire le pont et dépasser le fossé entre la rhétorique de la participation et sa mise en œuvre effective. Comprendre, selon elle, le point de vue des jeunes sur la participation aux décisions qui affectent leur vie « aidera à s'assurer que la participation n'est pas seulement un besoin bureaucratique, mais qu'il soit significatif, transformateur, émancipant » (2011, p. 500, traduction libre). Sur ce point, d'autres auteurs invitent à aller vers une évaluation longitudinale de l'impact de la participation sur la politique publique de protection de l'enfance et les pratiques des intervenants sociaux

(Larkins, 2014). Or, pour certains chercheurs, l'avenir de la recherche dans le champ de la protection de l'enfance sera d'impliquer les jeunes non pas seulement comme participants, mais comme co-chercheurs, c'est-à-dire comme intervieweurs ou comme pairs dans des groupes de discussion (Murray, 2005).

Conclusion et limites des travaux recensés sur la participation collective des jeunes

Cette revue de littérature a tenté de retracer et de rendre compte des connaissances disponibles et des principaux débats portant sur la participation collective des jeunes en protection de l'enfance. Il reste encore beaucoup de choses à faire dans ce terrain encore friche, surtout dans les pays francophones. Les différents travaux que nous venons de présenter mettent en évidence de nombreux bénéfices que la participation collective apporte aux jeunes ainsi que les différents obstacles, comme les conditions de sa mise en œuvre effective dans le cadre d'une politique publique sous mandat du juge. Toutefois, les travaux que nous avons présentés ne sont pas exempts de limites à la fois théoriques et méthodologiques. Beaucoup de pans d'analyse restent encore dans l'ombre.

1) Ces différents travaux tentent d'élaborer une conceptualisation de la participation collective dans un champ qui avait jusque-là très peu défini ce concept à la fois théoriquement et empiriquement. Si les approches théoriques sont énoncées en début d'articles, telles que la perspective des droits de l'homme, l'empowerment et l'action collective, elles sont le plus souvent insuffisamment explicitées, et les analyses sont ensuite peu articulées avec le cadre théorique. Certains auteurs ne distinguent pas également à de nombreuses reprises la participation individuelle de celle collective; les formes temporaires de participation au moment de l'enquête de celles pérennes inscrites dans les structures de placement. Notre critique vise ainsi à amener une plus grande rigueur dans l'explication des cadres théoriques qui appuient nos analyses dans l'objectif que ce champ ne soit pas taxé d'idéologique, à l'instar de ce que montrent Patricia Loncle et Alice Rouyer sur la participation dans les politiques jeunesse en général où la littérature est bien plus souvent dans une posture militante vis-à-vis de la notion de participation que dans une posture analytique (2004).

2) Un autre problème est que ces recherches sont essentiellement synchroniques. Alors même qu'elles travaillent sur la question des effets de la participation, elles ne regardent que cette participation à un moment T de l'enquête. Étudier l'influence de cette participation sur la vie de ces jeunes nécessite pourtant d'inscrire les analyses dans la durée. Nous invitons ainsi à intégrer une perspective plus dynamique de la participation collective, en articulant cette analyse de la participation aux travaux sur les parcours de vie. Il s'agit d'étudier cette participation de façon longitudinale pour mettre à jour les processus d'engagement des jeunes dans les espaces de participation collective. Il y a ainsi des dispositions à s'engager qui se construisent durant l'enfance et l'adolescence et qui sont activées selon les contextes

traversés dans le placement et en dehors du placement, selon les différentes interactions avec des autres significatifs et des événements biographiques. La littérature constate que les jeunes qui participent à leurs recherches ou qui sont sélectionnés dans les conseils consultatifs sont ceux pour qui le placement est une réussite, mais elle ne définit pas les contours de cette réussite. Les profils socio-démographiques des jeunes qui s'engagent dans les structures de participation collective en protection de l'enfance sont évoqués, mais rarement explicités. La répartition des garçons et des filles dans les instances de participation est énoncée dans quelques textes de façon descriptive sans plus d'approfondissements (Vis et Thomas, 2009; Bessel, 2011; Larsen; 2011; Augsberger, 2014; Larkins et al., 2014; Törrönen, Vornanen, 2014). Seul le texte de Cathy Murray interroge la surreprésentation des filles dans les recherches participatives (2005) sans plus de développement néanmoins alors que les filles semblent, à l'inverse, sous-représentées dans certains programmes d'intervention dans les institutions (Vis et Thomas, 2009). Ossipow et al. (2014), dans leur ouvrage, soulignent très brièvement une coloration genrée des orientations des réunions hebdomadaires entre les réunions de groupes de filles et les réunions de groupes de garçons, ces derniers ayant un apprentissage plus direct de compétences associatives. Il en est de même sur la question de l'ethnicité (Murray, 2005; Stein, 2011; Augsberger, 2014; Conn et al., 2014). Ces résultats, à la fois trop statiques et descriptifs, s'expliquent en partie par l'utilisation chez certains chercheurs de méthodes exclusivement statistiques. L'analyse processuelle de l'engagement, à l'appui de la notion de « carrière » (Fillieule, 2009), invite à resituer les trajectoires biographiques de jeunes engagés dans les contextes institutionnels, chronologiques et interactionnels, traversés avant et pendant l'engagement, mais également dans leurs contextes socio-historiques. Saisir à travers l'analyse des cheminements biographiques de jeunes engagés et les déterminants qui favorisent la rencontre entre un individu et ce type de structures participatives est majeur pour comprendre les déterminants de la participation collective de ces jeunes. Sur ce point, la sociologie de l'action collective peut éclairer de nombreux pans de l'entrée dans l'engagement au sein des structures de participation collective en s'appuyant notamment sur des travaux sur les réseaux de sociabilité préalables à l'engagement (Duriez, Sawicki, 2003), sur la disponibilité biographique ou encore sur le « choc moral » (Jasper, 1998) suscité par des événements. Cette littérature permettrait ainsi de décroquer l'analyse de la participation de ces jeunes en protection de l'enfance. En effet, si l'analyse ne tient pas compte de la sphère éducative plus large des jeunes placés et sortant de placement, à la fois familiale et scolaire, des zones d'ombre sur l'apprentissage des dispositions nécessaires à leur participation subsisteront.

3) Inscrire cette participation collective des jeunes en protection de l'enfance dans leurs parcours de vie invite également à préciser mieux la période étudiée. Bien souvent, les âges des jeunes sont mélangés dans diverses recherches sans que l'on puisse bien appréhender ce que cette participation apporte à chaque période spécifique de leurs vies. Très peu de recherches articulent cette participation collective à la question de la sortie de placement et de la transition à la vie adulte. Mobiliser la littérature sur le *leaving care* (Stein, Munro, 2008 ;

Goyette, Frechon, 2013) permettrait d’appréhender plus finement les effets de la participation de ces jeunes dans leur transition à la vie adulte.

4) Cette prise en compte de la temporalité dans l’étude de la participation collective des jeunes en protection de l’enfance se doit d’être également contextualisée. En effet, il y a peu d’éclairage dans la littérature scientifique sur les contextes socio-économiques et socio-historiques, le niveau macrosociologique, dans lesquels s’insèrent les jeunes lors de leur sortie de placement. La focale est bien souvent uniquement sur l’individu. Ceci s’explique par les disciplines qui ont investi principalement ce sujet, telles que la psychologie ou le travail social qui sont influencées par la clinique. L’avenir de la recherche en protection de l’enfance est de s’appuyer également sur les sciences sociales qui ont une tradition de varier les échelles d’analyses micro, méso, et macrosociologique en articulant les temporalités longues des structures socio-économiques de l’Etat et des politiques publiques, aux temporalités plus courtes propres aux individus.

5) Ceux qui travaillent sur les effets ou les conditions de cette participation regardent majoritairement les résultats, mais peu est dit sur les processus d’apprentissage de la participation des jeunes au cours des focus groups réalisés par les chercheurs ou lors des réunions des structures de participation collective organisées par les institutions de protection de l’enfance ou par les usagers. Il s’agit d’ouvrir « la boîte noire » de la participation et de dévoiler ce qui se passe en situation. Ces parts d’ombre dans les connaissances en protection de l’enfance s’expliquent en partie par les méthodes utilisées qui s’appuient très peu sur les observations des interactions. L’ethnographie de la participation – comme ont pu le réaliser Augsburg (2014), qui a étudié les stratégies des animateurs de conférences familiales pour engager les jeunes en famille d’accueil dans les prises de décision qui concernent la planification de ces conférences, ou Ossipow et ses collègues (2014), à travers leurs observations des réunions hebdomadaires entre jeunes et éducateurs dans les foyers de groupe – permettrait de travailler sur les mécanismes internes à l’œuvre dans ces espaces collectifs. Là aussi, la sociologie de l’engagement militant a bien montré combien le chercheur se doit de ne pas se concentrer uniquement sur l’étude des trajectoires et l’articulation entre les différentes sphères de vie de l’individu, mais à porter son attention « aux effets que le groupement lui-même a sur l’individu engagé » (Sawicki, 2003, p. 126).

6) Il n’y a pas suffisamment d’interrogations sur le rôle des pairs dans la participation collective des jeunes. La littérature s’est concentrée sur la relation entre les professionnels et les jeunes et les dynamiques de pouvoir à l’œuvre. De récents travaux ont montré pourtant l’importance de l’entraide entre les pairs comme nouvelle voie d’interventions et d’analyses dans la transition à la vie adulte (Goyette, 2006; Grenier et al., 2013). Pour autant, on connaît peu de choses sur les interactions concrètes entre les jeunes et ce qui s’y jouent à la fois en situation et dans ce que les jeunes révèlent dans leurs parcours biographiques. Il s’agit d’analyser plus finement la socialisation horizontale entre les jeunes pairs. Comprendre non pas seulement les autres significatifs adultes, mais également les jeunes qui ont compté dans

le parcours d'un jeune placé. Les recherches sur la jeunesse ont par ailleurs bien mis en évidence l'importance que prend le groupe de pairs à ces âges de la vie. Celui-ci est parfois bien plus important que les adultes en tant que tels.

7) La majorité des travaux recensés apporte également peu d'informations sur les situations de conflits et de contestations des jeunes dans les lieux de participation collective. Les auteurs mettent plutôt l'accent sur les objectifs disciplinaires des professionnels. Les paroles contestataires des jeunes sont certes effacées par les institutions, mais les mettre à jour permettrait d'appréhender les conditions de l'émergence de la critique, et de voir comment l'on passe du silence et de l'évitement à une prise de parole critique, à une socialisation politique des enjeux attendant à la cause des jeunes placés et sortant de placement. La non-participation ou le désengagement des jeunes investis dans des espaces participatifs sont aussi tout autant à éclairer.

8) Il semble y avoir encore beaucoup de peurs dans la construction d'une voix collective des jeunes placés à l'intérieur du système de protection de l'enfance. La littérature sur la participation collective a par ailleurs très peu étudié les actions collectives et/ou les organisations directement initiées par les usagers ou ex-usagers en protection de l'enfance. Pour autant, ces organisations constituent un enjeu majeur dans la constitution d'une voix autonome des jeunes placés. Nous encourageons les chercheurs à investir des recherches sur ces organisations propres aux usagers de la protection de l'enfance.

Au terme de cette revue de littérature, et des perspectives d'avenir que nous proposons – des études plus diachroniques et contextualisées ainsi que le développement d'une ethnographie de la participation – nous voudrions affirmer l'importance de développer des recherches sur la participation collective des jeunes en protection de l'enfance, dans un univers d'intervention qui s'appuie principalement sur des accompagnements individualisés. Cet objet de recherche nous permet de regarder sous un autre angle la question de la sortie de placement. Pour reprendre l'expression de Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau qui travaillent sur les questions de participation dans différentes politiques publiques, « travailler sur la participation ne signifie jamais travailler exclusivement sur la participation » (2011, p. 23). Nous pensons que cette problématique de la participation collective des jeunes en protection de l'enfance participera au renouvellement de la manière d'observer et d'analyser la transition à la vie adulte des jeunes sortant de placement.

Bibliographie

Références bibliographiques

ANESM, *L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance* », Protection de l'enfance, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, 2014.

ARNSTEIN S. R. (1969), « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), pp. 216-224.

AUGSBERGER Astraea, « Strategies for engaging foster care youth in permanency planning family team conferences », *Children and Youth Services Review*, 2014, pp.51-57.

BERRIDGE David, « Theory and explanation in child welfare: education and looked-after children », *Child & Family Social Work*, 12,1, 2007, pp.1-10.

BECQUET Valérie, Dossier « La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe », *Cahiers de l'action*, Coll. Jeunesse/Education/Territoires, n° 2, 2005.

BECQUET V., GOYETTE M., « L'engagement des jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 14, printemps 2014, <http://sejed.revues.org/7828>

BIJLEVELD Ganna G.Van, DEDDING Christine W.M., BUNDERS-AELEN Joske F.G, « Seeing eye to eye or not? Young people's and child protection workers' perspectives on children's participation within the Dutch child protection and welfare services », *Children and Youth Services Review*, Vol. 47, Part 3, 2014, pp. 253–259.

BESSEL Sharon, « Participation in decision making in out-of-home care in Australia : What do young people say », *Children and Youth Services review*, n°33, 2011, pp.496-501

BLANCHET-COHEN, Natacha, Warren LINDS, Varda MANN-FEDER et Felice YUEN (2013). « Emancipatory approaches to youth engagement », *International journal of child, youth and family studies*, vol. 4, n° 3, [en ligne].

BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien? », *Participations*, n° 1, 2011, pp. 8-35.

BESSANT Judith, « Youth participation: a new mode of government », *Policy Studies*, vol.24, Nos 2/3, 2003, pp. 87-100.

BROUGÈRE Gilles, « Participation, learning and intercultural experience », dans BARALDI C., LEVERSE V. (eds.) *Participation, Facilitation and Mediation. Children and Young People in Their Social Contexts*, London. Routledge, 2012, pp. 180-196, Version française, pp. 1-13.

CASHMORE Judy, “Promoting the participation of children and young people in care”, *Child abuse and neglect*, n°26, 2002, p.837-847.

CALMO Patrice, DARAN Michelle, MAZET Pierre, WARIN Philippe, en collaboration avec Catherine Chauveaud, *Analyse compréhensive de la participation et non-participation des usagers de la MECS du Chaudan aux groupes d’expression*, Albertville / Grenoble, Juillet 2013, 102 p.

CONN Anne-Marie, CALAIS Chante, SZILAGYI Moira, BALDWIN Constance, JEE Sandra H., « Youth in out-of-home care: Relation of engagement in structured group activities with social and mental health measures », *Children and Youth Services Review*, 36, 2014, p.201-205.

CROWE M. Khati, « Using youth expertise at all levels: The essential resource for effective child welfare practice », *News directions for youth Development*, n°113, spring 2007, pp.139-149.

DE JONCKHEERE Claude, *Agir avec autrui : modèles d’actions dans les professions de l’aide psychosociale*. Lonay, Paris, Delachaux et Niestlé, 2001.

DE WINTER Micha, « The century of the participating child », In E.J. Knorth, P.M. van den Bergh & F. Verheij (Eds.), *Professionalization and participation in child and youth care*, Burlington: Ashgate, 2002, pp. 49-62.

DERVILLE Grégory, RABIN-COSTY Guillemette, *Maxi fiches - La protection de l'enfance*, Paris, Dunod, 2e éd., 2011.

DUPUIS Jennifer, MANN-FEDER Varda, « Moving towards emancipatory practice: Conditions for meaningful youth empowerment in Child Welfare », *International Journal of Child, Youth, and Family Studies*, vol. 3, 2013, pp. 371-380.

DURIEZ Bruno, SAWICKI Frédéric, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*. Vol. 16, n° 63, 2003. pp. 17-51.

EVANS Helen, « The impact of organisations representing children and young people in public care in the United Kingdom », *Dialogue In Praxis*, 2013, pp. 59-72

FILLIEULE Olivier, « Carrière militante », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian, PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 85-94.

FOLLESØ Reidun, *Bruker eller brukt? : Landsforeningen for barnevernsbarn : analyse av en interesseorganisasjon i møte med dagens barnevern* (User or used? The organization for youth in care: An analysis of an interest organization's encounter with the present child welfare). Norges-naturvitenskapelige universitet/NTNU (Norwegian University of Science and Technology), Trondheim, 2004.

FRECHON Isabelle, *L'insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, Thèse doctorale de démographie et de sociologie, Paris, Université de Paris X – Nanterre, 2003.

FRECHON Isabelle, DUMARET Annick-Camille, « Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir adulte des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, 2008, pp.135-147.

GILLIGAN Robbie, « Spare time activities for young people in care: what can they contribute to educational progress? », *Adoption and Fostering*, 31, 2007, pp. 92–99.

GUIMARD Nathalie, PETIT-GATS Juliette, *Le contrat jeune majeur : Un temps négocié*, Paris : L'Harmattan, 2011.

GOYETTE Martin, *Le portrait de la participation des CJM aux activités groupe-contact*, Rapport de recherche, Montréal, Centres jeunesse de Montréal, 2001, 42 p.

GOYETTE Martin, « Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions? », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 2 | Automne 2006, <http://sejed.revues.org/159>

GOYETTE Martin, ROYER Marie-Noële, *Soutenir les transitions à la vie adulte des jeunes ayant été placés : vers une transformation des paradigmes d'intervention*, Namur, Deuxième congrès international des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale, 2007.

GOYETTE Martin., TURCOTTE Daniel, MANN-FEDER Varda, GRENIER Stéphane, TURCOTTE Marie-Ève, *Soutenir le passage à la vie adulte des jeunes issus des centres de jeunesse : Une expérimentation de deux modalités d'intervention de groupe*, Rapport de recherche, Cahier de la CRÉVAJ, février, 2012.

GOYETTE Martin, FRECHON Isabelle, « Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique », *Revue française des affaires sociales*, 2013, pp. 164-180.

GRENIER Stéphane, GOYETTE Martin, TURCOTTE Daniel, MANN-FEDER Varda, TURCOTTE Marie-Ève, « L'intervention de groupe pour soutenir le passage à la vie adulte des jeunes autochtones issus des centres jeunesse et de deux communautés », *First Peoples Child & Family Review*, Vol. 7, N. 2, 2013, pp. 148-159.

HART Roger, « Monter l'échelle de la participation », *Les enfants d'abord*, Unicef France, 1992.

HART Roger, *Children's Participation: The Theory And Practice Of Involving Young Citizens in community development and environmental care*, London/New York, Earthscan Publications/ Unicef, 1997.

HOLLAND Sally, « Listening to Children in Care: A Review of Methodological and Theoretical Approaches to Understanding Looked after Children's Perspectives », *Children & society*, volume 23, 2009, pp. 226–235

HEALY Karen, « Participation and Child Protection: The Importance of Context », *British Journal Social Work*, 28, 1998, pp. 897-914.

HOLLINGWORTH E. Katie, « Participation in social, leisure and informal learning activities among care leavers in England: positive outcomes for educational participation », *Child and family social work*, 2012, pp. 438-447.

JANVIER Roland, MATHO Yves, *Comprendre la participation des usagers dans les organisations sociales et médico-sociales*, Paris, Dunod, 4e éd., 2011.

JASPER E. James, « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions In and Around Social Movements », *Sociological Forum*, vol. 13, 1998, pp. 397-424.

JOIN-LAMBERT MILOVA Hélène, *L'autonomie et les éducateurs de foyer : pratiques professionnelles et évolutions du métier en France, en Russie et en Allemagne*, thèse de sociologie, Paris 8, 2004.

JOIN-LAMBERT MILOVA Hélène, « Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer. (France, Allemagne, Russie) », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2006, <https://sejed.revues.org/188>

JOIN-LAMBERT MILOVA Hélène, La notion de participation dans la pédagogie sociale en Allemagne, Congrès international AREF 2007 (Actualité de la Recherche en Education et en Formation).

JUNG Céline, *L'Aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle?*, Paris, L'Harmattan, 2010.

KAPLAN, J. Sandra, SKOLNIK Louise, TURNBULL Ayme, « Enhancing the empowerment of youth in foster care: Supportives services, *Child Welfare*, vol. 88. Issue 1, 2009, pp.133-161.

LARKINS Cath, KIILI Johanna, PALSANEN Katti, « A lattice of participation: reflecting on examples of children's and young people's collective engagement in influencing social welfare policies and practices », *European Journal of Social Work*, vol.17, n°5, 2014, pp. 718-736.

LARSEN Elisabeth, « Help or formality? Children's experiences of participation in homebased child welfare cases: A Norwegian example », *Nordic Social Work Research*, 2011, pp.43-60.

LIEBEL Manfred en collaboration avec ROBIN Pierrine et SAADI Iven, *Enfants, droits et citoyenneté. Faire émerger la perspective des enfants sur leurs droits*, Paris, L'Harmattan, 2010.

LONCLE Patricia, ROUYER Alice, "La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale", *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 2004, pp. 133-154.

LONCLE Patricia, chapitre 4 "Participation locale des jeunes aux processus de décision : des initiatives timorées et peu adaptées aux attentes des jeunes", *Politiques de jeunesse Les défis majeurs de l'intégration*, Rennes, PUR, 2010.

MANN-FEDER Varda, GOYETTE Martin, ROMAN Aurelia, TURCOTTE Daniel, GRENIER Stéphane, « Shifting gears: facilitating groups with youth leaving care », *Journal of Child and Youth Care Work*, 2014.

MANSEY Lynda, « The courage to become », in BIRD Frederick, WESTLEY Frances, *Voices from the Voluntary Sector: Perspectives on Leadership Challenges*, University of Toronto press, 2011, pp.25-54.

MURRAY Cathy, "Children and young people's participation and non-participation in research", *Adoption & fostering*, vol. 29, n° 1, 2005, pp. 57-66.

NOËL Marc, "La participation des jeunes au sein du Conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance", *Vie sociale*, n° 2, 2008, pp. 55-63.

ONED, *Entrer dans l'âge adulte, La préparation et l'accompagnement des jeunes en de mesure de protection*, 2009.

OSSIPOW Laurence, "La citoyenneté à l'épreuve des rites : l'exemple des réunions de foyer dans un dispositif d'éducation spécialisée.", *Pensée plurielle*, n° 26, 2011, pp. 65-80.

OSSIPOW Laurence, BERTHOD Marc-Antoine, AEBY Gaëlle, *Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2014.

PAYET Jean-Paul, GIULIANI Frédérique, LAFORGUE Denis (dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR, 2008.

RÉMOND Hélène, *La complexe participation des usagers dans les foyers de l'enfance*, Mémoire de l'ENSP, 2007.

RICHARD Marie-Claude, "Réseau l'Intersection de Québec. Youth in care transition to adulthood. Needs and resources; Development of youth peer support network », *13th International EUSARF Conference*, Copenhague, 3- septembre 2014.

ROBIN Pierrine, "Chapitre 2. Echo du débat français sur les droits de l'enfant", LIEBEL Manfred avec ROBIN Pierrine et SAADI Iven, *Enfants, droits et citoyenneté. Faire émerger la perspective des enfants sur leurs droits*, Paris, L'Harmattan 2010.

ROBIN Pierrine, "Les jeunes sortant de la protection de l'enfance : une citoyenneté à accomplir par l'action collective?", *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 24, n° 2, 2012, pp. 185-203.

ROBIN Pierrine, “La recherche par les pairs. Émergence d’un dispositif analytique sur l’aide aux jeunes majeurs : quel potentiel critique?”, BECQUEMIN Michèle, MONTANDON Christiane (dir.), *Les institutions à l’épreuve des dispositifs. Les recompositions de l’éducation et de l’intervention sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014a, pp. 161-174.

ROBIN Pierrine (coord.), “Des jeunes sortant de la protection de l’enfance font des recherches sur leur monde ”Une recherche par les pairs sur la transition à l’âge adulte au sortir de la protection de l’enfance”, Rapport pour l’ONED, décembre, 2014b.

SAWICKI Frédéric, “Les temps de l’engagement. À propos de l’institutionnalisation d’une association de défense de l’environnement”, in LAGROYE Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, pp. 123-146.

SCHREIBER Jill C., CULBERTSON Michael J., « Religious socialization of youth involved in child welfare », *Journal Child Abuse and Neglect*, Vol. 38, 2014, pp. 1208-1220.

SELLENET Catherine, “La participation des parents en MECS, une utopie?”, *Empan*, n° 85, 2012, pp. 57-63.

SEIM Sissel, SLETTEBO Tor, « Collective participation in child protection services: partnership or tokenism ? », *European Journal of social work*, vol.14, n° 4, décembre, 2011, pp. 497-512.

SOS VILLAGES D’ENFANTS, “Quel horizon pour les jeunes majeurs sortant de la protection de l’enfance? L’urgence d’un vrai débat”, *Les Cahiers de SOS Villages d’enfants*, n° 5, 2010.

STEIN Mike, « Young people ageing out of care: the poverty of theory », *Children and Youth Services Review*, Vol 28, No. 4, 2006, pp. 422-434.

STEIN Mike, MUNRO E.R, *Young People’s Transitions from Care to Adulthood, International Research and Practice, Child Welfare Outcomes*, Jessica Kingsley Publishers, London and Philadelphia, 2008.

STEIN Mike, *Care Less Lives the story of the rights movement of young people in care in England*, London, Catch 22, 2011.

THOMAS Nigel, PERCY-SMITH Barry, « It's about changing services and building relationships': evaluating the development of Children in Care Councils », *Child & Family Social Work*, 17 (4), 2012, pp. 487-496.

TÖRRÖNEN Marrita Lea, VORNANEN Riitta Helena, « Young People Leaving Care: Participatory Research to Improve Child Welfare Practices and the Rights of Children and Young People », *Australian Social Work*, vol. 67, 2014, pp.135-150.

VIS Svein Arild, THOMAS Nigel, « Beyond talking-children's participation in Norwegian care and protection cases », *European Journal of Social Work*, 2009, vol.12, n°2, pp. 155-168.

WINKLER Michael, « Diesseits der Macht. Partizipation in "Hilfen zur Erziehung" - Annäherungen an ein komplexes Problem », *Neue Sammlung - Vierteljahres-Zeitschrift für Erziehung und Wissenschaft*, 1/2000, pp. 189-209.

YOUF Dominique, "Sur le statut juridique de l'enfant", *Le Débat*, n° 106, 1999, pp.67-82.